



I, 88.

I, 88.

LA VIE  
D'ERNEST  
LE PIEUX  
DUC DE SAXE.

PAR  
ANTOINE TEISSIER  
Conseiller des Ambassades, & Historiographe  
de Sa Majesté le Roi de Prusse.

---

NOUVELLE EDITION  
Revue, corrigée & augmentée.

---



---

à HALLE,  
à LA MAISON DES ORPHELINS,  
MDCCLXXIX.

LA V T  
DER NEST

DUC DE SAXE

ANTOINE TESSIER



ALL MAISON DE QUENSTERN  
1783



Son Altesse Sérénissime,  
MONSEIGNEUR  
**FREDERIC,**  
DUC DE SAXE,  
D'Angrie, & de Westphalie, &c.  
Landgrave de Thuringue, Margrave  
de Misnie, Prince-Comte d'Henneberg,  
& de Tonne, &c.

*3. gl. 64*  
MONSEIGNEUR,

Je n'eus pas plutôt lu la vie  
D'ERNEST *le Pieux* de glo-  
rieuse mémoire, Aieul de *Votre*  
*Altesse Sérénissime*, que charmé

## EPITRE.

de tant de vertus, dont Dieu  
l'avoit orné, & qui éclatoient  
dans toute sa conduite, & sur-  
tout de la divine Piété, dont il  
a donné des marques si convain-  
quantes pendant toute sa vie, je  
mis d'abord la main à la plume  
pour proposer cet exemple à  
toutes les ames dévotes, &  
sur-tout aux Princes qui n'enten-  
dent pas la langue, dans laquelle cet  
excellent Ouvrage a été écrit.

Comme

## EPITRE.

Comme je me flatte, que les efforts que j'ai faits pour représenter dignement ce Héros Chrétien, ne déplairont pas à *Votre Altesse Sérénissime*, qui marche avec tant de succès sur ses glorieuses traces, j'ose prendre la liberté de lui offrir cet Abrégé, tiré du livre de l'illustre Mr. EYRING.

Je supplie très-humblement *Votre Altesse Sérénissime*, de le recevoir comme une marque

## EPITRE.

de la vénération que j'ai pour  
la mémoire d'ERNEST *le Pieux*,  
& en même temps pour un té-  
moignage du profond respect  
avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

*De Votre Altesse*

*Sévérissime,*

Le très-humble, & très-obéissant  
Serviteur,

TEISSIER.

• AVER.



Lann.

## AVERTISSEMENT.

**L**a vie d'Ernest le Picux a été composée en Latin par Monsieur Elie Eyring, Inspecteur de la Cour de Saxe-Coburg, qui s'en est acquitté avec beaucoup d'exactitude & de fidélité, & qui a rempli tous les devoirs d'un Historien habile & poli.

Mais comme cet Ouvrage est écrit en une langue qui n'est pas familière à la plupart des Princes, auxquels il peut être plus utile qu'aux particuliers, on a crû qu'il importoit au public de le mettre en François, qui est en usage

Et entendu presque dans toute l'Europe, Et sur-tout dans les pays du Nord.

On a tiré de cette Histoire ce qu'il y a de plus remarquable Et de plus utile aux ames pieuses. L'on en a retranché tout ce qui regarde divers autres Princes de la Maison de Saxe, que ceux qui voudront en être instruits pourront voir dans l'Original. Enfin l'Ouvrage s'est pas assujetti aux termes, ni aux expressions de l'Auteur, parce qu'on n'a pas eu dessein de faire une Traduction, mais seulement un Abrégé de cette belle Vie; afin que ceux qui n'aiment pas s'attacher à de longues lectures, puissent le lire avec plaisir, ou du moins sans ennui.

LA



LA VIE  
D'ERNEST,  
SURNOMME' LE PIEUX.  
DUC DE SAXE.



COMME les exemples agissent plus efficacement sur l'esprit des hommes, que les exhortations & les enseignemens, il importe extrêmement au public que l'on fasse passer à la postérité la mémoire des glorieuses actions des Grands Princes, afin que ceux qui sont élevés à cette sublime Dignité s'efforcent de les imiter. Dans cette vue j'ai résolu d'écrire la vie d'ERNEST Duc de Saxe, Prince qu'on ne sauroit assez louer, puis qu'il étoit également illustre par sa Prudence, par sa Sagesse, par sa Valeur, par sa Libéralité, & sur-tout par sa Piété, qui lui a mérité le nom de *Pieux*.

ERNEST, qui étoit le neuvième de ses frères, nâquit à Altenbourg, le 25. Décembre 1601. Il étoit fils de Jean IV. Duc de Saxe, Landgrave de Thuringue, Margrave de Misnie, & de Doro-thée Marie, Princesse d'Anhalt. Son Aieul pa-ternel s'appeloit Jean Guillaume, & son Bifaïeul, Jean Frédéric. Celui-ci étoit revêtu de la di-gnité Electorale, dont il fut dépouillé par l'Em-pereur Charles-Quint, parce qu'il avoit défendu avec zèle & avec vigueur la cause des Protestans d'Allemagne.

ERNEST, dans ses tendres années, fit pa-roître un si excellent naturel, & des inclinations si nobles, qu'on jugea dès-lors, qu'il seroit un des plus sages & des plus vertueux Princes du monde. Dans son enfance, il apprit parfaitement les principes de la Religion chrétienne. Il ne se contenta pas de les retenir dans sa mémoire, & de redire mot pour mot les termes de son Caté-chisme: il en comprit tout le sens, & connut la force de toutes les expressions dont on s'étoit servi pour expliquer les doctrines de la Religion.

Mais comme il savoit qu'il ne suffit pas d'en im-primer dans son esprit les vérités, & les pré-ceptes, si l'on ne les met en pratique, il deman-doit continuëlement à Dieu le secours de son S. Esprit, afin de régler, par sa divine vertu, tou-tes les actions de sa vie sur les préceptes de l'Evangile.

Il étoit confirmé dans ces louables sentimens, par les exhortations de la Princesse sa Mère, qui ne négligea rien pour lui inspirer une solide piété. Car comme il n'avoit que quatre ans & trois mois lors que son père mourut, sa Mère sup-  
pléa

pléa à son défaut, à l'égard de l'éducation de ce cher Fils, & elle remplit avec diligence & avec succès, toutes les fonctions où l'engageoit l'amour qu'elle avoit pour lui.

Cette Princesse étant ensuite décédée le 18. Juillet, Jean Ernest, frère d'Ernest, fut chargé de sa Tutèle, & s'acquitta très-dignement de cet emploi.

Il choisit pour ses Précepteurs, non pas comme on a accoutumé de faire dans plusieurs Cours, des personnes qui puissent lui inspirer l'amour des plaisirs & des vanités de la Terre, mais des hommes sages & pieux, qui prirent à tâche de lui donner une forte aversion pour le vice, & de former son cœur à la vertu.

Le premier à qui l'on conféra cette charge, fut *Barthelèmi Winter*, homme également docte & vertueux, & qui donna à ce jeune Prince de si bonnes instructions, qu'il lui inspira de l'horreur pour l'orgueil, vice dont très-peu de Grands sont exempts, & qui lui ayant représenté l'extrême corruption, la misère & les foiblesses de la nature humaine, le fit entrer dans les sentimens d'une humilité chrétienne.

Comme Ernest, dans une grande jeunesse avoit fait des progrès extraordinaires dans la science du salut, & que dans toute sa conduite, il donnoit des marques d'une sincère piété, on trouva à propos de satisfaire l'ardent désir qu'il avoit de communier à la Cène du Seigneur, quoiqu'il n'eut pas encore onze ans achevés, & il fut admis à la Sainte Table au mois de Novembre 1612.

L'attachement qu'il avoit pour la Sainte-Ecriture, & pour les livres de dévotion, ne l'empêchoit pas de s'instruire dans les Arts, qui pouvoient le rendre capable de gouverner heureusement les Etats. Mais il arriva, par la négligence de ceux qui étoient chargés de son éducation, qu'on ne lui donna pas toute la connoissance de la langue Latine, qui lui étoit nécessaire pour contenter le désir qu'il avoit d'apprendre les sciences dignes d'un grand Prince.

Cependant lorsqu'il fut dans un âge un peu plus avancé, il répara par sa diligence la faute de ses Précepteurs. Car nonobstant les occupations que lui donnoient le gouvernement de ses Etats, il s'attacha à l'étude avec tant d'application, qu'il se rendit assez habile, pour pouvoir entendre cette langue.

En effet il fut avec soin les écrits Latins où il pouvoit s'instruire des affaires de son pays, & de la Maison de Saxe: En sorte qu'il avoit imprimé dans son esprit, & dans sa mémoire tout ce qui étoit contenu dans ces Actes; sur-tout ce qui concernoit les droits des Princes de sa Famille, leurs prérogatives, leurs intérêts, les différens qu'ils avoient avec d'autres Souverains, la situation de ses Provinces; & il étoit si bien informé de ces choses, que dans toutes les occasions il en discouroit pertinemment.

Pendant qu'Ernest cultivoit son esprit, il s'attachoit aussi à tous les exercices du corps, qui sont nécessaires à un Prince. Il apprit en même temps les Mathématiques, auxquelles il ajouta toutes les connoissances qui pouvoient le rendre habile dans l'Art-militaire, & dans la science du gouverner;

vernément: & il y fit de si grands progrès, qu'il surpassa de bien loin, par sa prudence & par sa capacité, plusieurs Princes qui étoient plus savans que lui dans les Belles-lettres.

Car quoique les Sciences soient très-avantageuses à un Souverain, il est pourtant sûr, que les Princes qui y ont excellé n'ont pas toujours rendu leurs sujets heureux; parce que plusieurs d'entr'eux n'ont pas fait un bon usage de leur savoir.

ALFONSE, Roi d'Espagne, étoit très-savant, sur-tout dans l'Astronomie, comme il paroît par les Tables des mouvemens célestes, qu'on nomme *Alfonstines*. \*) Cependant la science ne contribua pas beaucoup au bonheur de ses peuples: car il n'eut pas l'adresse de calmer les troubles intestins dont les Etats furent agités pendant son Règne, & il se trouva dans de grands embarras, sur-tout durant les dernières années de sa vie.

JACQUES premier, Roi de la Grande-Bretagne, ne donna pas des marques d'une grande habileté dans l'administration de ses Royaumes, & il ne passa pas pour un Prince éclairé dans la Politique.

Ces exemples font voir que les Princes les plus savans ne sont pas toujours ceux qui remplissent avec plus de succès les fonctions de la Souveraineté, & qu'ainsi les sciences ne sont pas absolument nécessaires pour former un Grand Prince.

On a même remarqué que l'ignorance des lettres a été souvent un puissant aiguillon, pour exciter les Princes à s'appliquer avec plus d'attachement

A 7

\*) Selon Ticho-Brahé la dépense qu'Alfonse fit pour la construction de ces Tables se monte à 400000 Ecus.

ment à leurs affaires, & que par la force de leur esprit, & par leur expérience, ils s'étoient rendu plus capables du gouvernement, que ceux qu'on avoit pris soin d'instruire dans les sciences.

Quoiqu'il en soit, on ne peut pas reprocher à Ernest d'avoir négligé le commerce des Muses, puis qu'on ne doit pas lui en imputer la faute. Il est au contraire très digne de louange, d'avoir réparé ce défaut, par les soins qu'il prit pour y apporter du remède.

Il ne paroissoit pas qu'Ernest fût ignorant dans les lettres, lorsqu'il choissoit ses Conseillers, & ses Ministres-d'Etat, qu'il rendoit justice à ses sujets, qu'il établissoit des Pasteurs & des Professeurs, & qu'il ordonnoit qu'on composât & qu'on publiât des livres pour l'instruction du public.

En 1629, il dressa un instrument, par lequel il léguoit un fond de 27000 Ecus, pour mieux entretenir les Eglises & les Ecoles de son pays. Il en destina 537 pour fournir des livres aux écoliers.

Comme Ernest étoit doué d'une sincère piété, il avoit beaucoup d'aversion pour la guerre, qu'il regardoit comme un fléau dont Dieu se servoit pour châtier les hommes. Ainsi il croyoit qu'on devoit relâcher une partie de son droit pour obtenir une bonne paix; persuadé qu'elle étoit préférable à la guerre, quelque juste qu'elle fût.

Cependant il jugeoit que lors que la République étoit attaquée par ses ennemis, ceux qui avoient intérêt à sa conservation, étoient obligés de prendre les armes pour la défendre: Et c'est ce qu'il fit lors que l'Allemagne étant agitée par une guerre intestine, les Etats de l'Empire étoient menacés de perdre leur liberté.

Pen-

Pendant cette guerre, Ernest se signala dans l'attaque de plusieurs places fortes, savoir de *Königshof*, de *Schweinfurt*, du Château de *Fieffe* sur les confins du Tirol, & dans la bataille qui fut donnée proche du *Lech*, contre *Tilly*, ce vaillant & expérimenté Capitaine.

Dans ce combat Ernest passa cette rivière, quoique les ennemis, qui étoient de l'autre côté du fleuve firent grand feu sur lui, & il les chassa de leur poste, après en avoir taillé en pièces un très-grand nombre.

Il donna aussi des marques de sa valeur, dans la bataille de *Lützen*, où non-seulement avant que le Roi *Gustave Adolphe* eût été tué, il fit de grands exploits, & il mit en désordre une grosse troupe des ennemis; mais aussi après la mort de ce Héros. Lorsque *Papenheim* avec des soldats d'élite eut renouvelé le combat, il soutint leurs efforts avec une vigueur incroyable, & repoussa ce Général, après avoir défait un grand nombre des siens. *Papenheim* lui même ayant reçu un coup de feu à la hanche, se fit transporter à *Leipzig*, où il mourut le lendemain de sa blessure.

Ces belles actions sont dignes sans doute de beaucoup de louanges; mais Ernest en mérite de plus grandes, pour avoir conservé une véritable piété au milieu des armes & des désordres de la guerre, pendant lesquels il est fort rare qu'on agisse suivant les loix de cette divine vertu.

On fait par le témoignage de plusieurs personnes de mérite, qu'Ernest parmi le bruit des Tambours & des Trompettes, avoit des heures réglées pour ses exercices de dévotion, & que sa Tente étoit comme une Eglise, où l'on invoquoit le Nom du Dieu des armées & où l'on lui rendoit le culte qui lui est dû.

Mais

Mais ces saintes occupations n'empêchoient pas qu'il ne s'acquît avec exactitude de tous les devoirs militaires, auxquels son emploi l'engageoit, & qu'il ne fit paroître toutes les vertus d'un grand Capitaine, qui lui acquirent l'amitié & l'estime de Gustave Adolphe.

L'exemple d'Ernest fait voir combien est injuste & impie le sentiment de ceux qui soutiennent, que la valetrie est incompatible avec la piété: car du consentement de tous ceux qui le connoissoient, il passa pour un Prince également dévot & intrépide.

Comme avant que de s'engager dans les périls de la guerre, il adressoit toujours ses prières à Dieu, pour l'heureux succès de ses entreprises, il reçut en diverses rencontres des marques extraordinaires de sa protection, qui le garantit de plusieurs dangers. Cela parut particulièrement un jour qu'il étoit sur une colline, d'où avec des lunettes de longue vue, il observoit le camp des ennemis. Car ils pointèrent contre le lieu où il étoit deux pièces de canon: mais dans le temps qu'on y mit le feu, Ernest ayant reculé de quelques pas, il ne fut pas endommagé des boulets, qui ne firent autre chose que de couvrir ses habits de terre.

Cependant, parce que la vie tumultueuse qu'on mène à l'armée étoit contraire à ses inclinations, il résolut de quitter les armes. Mais avant que d'exécuter ce dessein, voyant qu'on avoit pourvu à la sûreté de la Religion-Evangélique, & domté la fureur de ses ennemis, il fit tous ses efforts pour rendre la tranquillité à sa patrie qui lui tenoit fort à coeur. Il jugeoit que le salut  
de

de l'Allemagne consistoit dans une parfaite union des Etats de l'Empire entr'eux, & avec leur Chef, & dans une affection réciproque, qui les portât à joindre leurs forces contre ceux qui voudroient troubler leur repos, & opprimer leur liberté.

Voilà pourquoi il se transporta souvent au camp des Suédois, & des Impériaux, pour les exhorter à la paix: mais il employa inutilement ses offices pour avancer cette bonne oeuvre; les parties n'étant pas disposées à écouter des propositions d'accommodement.

Ce qui fut cause, qu'après la funeste journée de Nördlingue, il renonça entièrement à la guerre, & retourna dans ses Etats, pour remédier aux maux de ses sujets, & aux dommages qu'ils avoient soufferts pendant que ce fléau défoloit l'Allemagne.

Lorsqu'il se vit en repos, il ne se contenta pas de pourvoir à la sûreté de ses peuples. Il donna aussi ses soins pour accorder les différens des Etats de l'Empire. Ce fut par sa médiation que la querelle des Princes de Hesse, touchant la succession de Marbourg, fut terminée; & cet accommodement fut ratifié par le traité de Westphalie.

Il travailla sur-tout à empêcher, que les Princes de sa Maison ne se brouillassent entr'eux. Comme la mort de deux Princes de sa famille arrivée en 1505. & en 1606. avoit donné occasion à deux procès entre ses frères, il interposa son autorité & son entremise, pour les accorder: & avec la bénédiction du Ciel il les fit convenir d'un traité, conclu à Eisenberg en 1634. qui mit fin à leurs différens, excepté à ceux du droit de primogéniture, & de la prééance.

Dans

Dans la trente-cinquième année il se maria avec ELIZABETH SOPHIE, fille de Jean Philippe, Duc de Saxe-Altenbourg, Princesse d'une rare piété, qui le rendit père de dixhuit enfans, dont sept mâles lui survécurent.

L'aîné de ces Princes étoit Frédéric, Chef de la Maison de Saxe-Gotha, né en 1646, & qui mourut en 1691 & laissa ses États à un de ses fils, nommé aussi Frédéric, qui les gouverna avec beaucoup de prudence, de sagesse, & de piété, à l'exemple de son illustre Aïeul.

Les autres fils d'Ernest qui survécurent à leur frère, furent les Princes Albert, Bernard, Henri, Christian, Ernest, & Jean Ernest. Leur Père les éleva tous avec beaucoup de soin & de succès. Il leur choisit des Gouverneurs sages & vertueux, & de très-habiles Précepteurs. L'un de ceux-là fut *Henri de Seckendorf*, frère du célèbre Louis de Seckendorf, auteur de l'excellente Histoire du Luthéranisme.

Jean Balhazar, de la très-noble famille de *Gabelkow*, originaire de Sicile, personnage recommandable par sa modestie, par sa probité & par toute sorte de vertus, fut chargé de l'éducation des plus âgés des fils d'Ernest.

Joachim Barthelmi *Mayer*, Bibliothécaire du Duc de Saxe-Gotha, instruisit ces Princes dès leurs plus tendres années. *Samuël Reyher*, depuis Professeur dans l'Académie de Kiel, apprit le droit Civil & Public à Frédéric leur aîné de glorieuse mémoire. *Jérôme Bruckner*, qui fut ensuite Conseiller, enseigna la même science à ses frères: & l'un & l'autre les accompagnèrent dans leurs voyages.

*Kennold,*

*Kunold*, Conseiller de la Chambre, & *Jean Rosenbergh*, qui depuis fut fait Recteur du Collège de Bauzen leur montrèrent les Mathématiques. Ce dernier, conjointement avec *Mayer*, orna leur esprit de diverses sciences.

Ernest ne se contenta pas de leur donner des Précepteurs dont l'habileté & l'industrie lui étoit connue. Il voulut de plus que ses Conseillers Civils & Ecclésiastiques examinassent de temps en temps ces Princes, pour savoir s'ils faisoient des progrès dans les lettres, & qu'ils conférassent entre eux sur les méthodes dont on devoit se servir pour former leur esprit & leurs mœurs.

Cependant Ernest lui même veilloit avec application sur leur conduite, & ne cessoit de les exciter à la vertu & à la piété, par des exhortations fortes & par de sages instructions.

Afin de prévenir les excès de la table, il leur prescrivit une diète, & il ordonna à leurs domestiques d'observer exactement les règles qu'il leur avoit marquées là-dessus. Car il savoit que la jeunesse est naturellement portée à l'intempérance, & qu'elle s'abandonne d'ordinaire aux excès du boire & du manger, lorsqu'on ne prend pas soin de réprimer le penchant qu'elle a pour ce vice.

Il vouloit qu'ils n'eussent que des divertissemens innocens, & qu'ils cherchassent leurs plaisirs dans les Eglises, dans leurs livres, & dans les exercices où leurs Maîtres les occupoient. Et afin que les doctrines de la Religion s'imprimassent fortement dans leur esprit, il leur commandoit de mettre par écrit le sommaire des sermons, que

que les Prédicateurs de l'Evangile prononçoient devant eux, & il vouloit qu'ils lui en rendissent compte.

Lorsque ces Princes furent un peu avancés en âge, & qu'ils eurent acquis assez de lumières pour pouvoir connoître des affaires de l'Eglise & de l'Etat, Ernest voulut qu'ils assistassent aux Conseils, où l'on traitoit de ces matières, afin qu'ils se rendissent capables d'en dire leur sentiment.

Il donna aussi à chacun d'eux quelque emploi; l'ainé faisant la charge de Chancelier, le second celle d'Intendant des Bâtimens, & les autres en exerçant de semblables, suivant leur capacité. En un mot, Ernest ne négligeoit aucun des devoirs d'un bon Père, & il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour rendre ses fils vertueux, sages, & habiles.

En effet, non-seulement l'amour paternel, mais aussi le mérite de ces jeunes Princes l'engageoient fortement à s'acquitter avec soin de tous les devoirs d'un bon Père. Et cela d'autant plus volontiers qu'il remarquoit en eux un excellent naturel, & de très-bonnes inclinations; que leurs moeurs étoient pleines d'honnêteté, & qu'ils avoient les semences de toutes les vertus.

Ainsi ne craignant pas qu'ils se corrompissent dans les pays étrangers, par les exemples des vices qui y règnent, il les envoya voyager en Italie, en France, en Espagne, en Hongrie, en Suède, en Dannemarc, & en divers autres lieux: & il eut le plaisir d'apprendre que ses fils avoient gagné le coeur & l'estime de tous les Princes qu'ils avoient vûs.

Quant

Quant aux Princeſſes ſes Filles, il les fit auſſi inſtruire dans la piété, & dans tous les Arts qui pourroient ſervir d'ornement à des perſonnes de leur ſexe, & de leur rang, & gagner l'affection de leurs futurs Epoux; empêchant ſur-tout qu'elles ne menaſſent une vie molle & oifive, & qu'elles ne rempliſſent leur coeur de vanité, & d'amour pour les divertiffemens du monde.

Ces ſoins domeſtiques n'empêchoient pas qu'il ne fit tout ce qui dépendoit de lui pour rendre ſes ſujets heureux, & qu'il ne vacquât avec application aux affaires de ſes Etats. Qui eſt-ce qui ne le comblera de louanges, s'il compare les calamités qui affligeoient l'Allemagne, & ſur-tout la Thuringue, dans le temps qu'il prit les rênes du gouvernement, avec la félicité dont ces pays jouirent les années ſuivantes? Qui eſt-ce qui n'admira ce Grand Prince, lorsqu'il conſidérera, que par une application inſatigable, il a banni de ſes Etats l'horrible barbarie qui y avoit répandu d'affreufes ténèbres, & que dans peu de temps il les a diſſipés par le céleſte flambeau de la vérité?

On ne ſauroit aſſez déplorer l'extrême miſère ſous laquelle gémiſſoient ces peuples déſolés, & les maux infinis dont ils étoient accablés, joints à l'ignorance des choſes divines.

Leur malheureuſe condicion cauſa à Erneſt une ſi vive douleur, qu'elle l'excita à faire tous ſes efforts pour la rendre meilleure. Il jugea d'abord qu'avant que de penſer à accroître leurs biens temporels, il devoit les enrichir des tréſors céleſtes, & faire fleurir dans ſon pays la vertu & la piété.

C'eſt.

C'est pourquoi ayant mûrement réfléchi sur l'état des Eglises & des Ecoles de ses Provinces, & ayant remarqué la déplorable ignorance qui y régnoit, il employa tous ses soins pour apporter un remède efficace & salutaire à ce mal.

Il commença par implorer l'assistance de Dieu avec des prières ardentes, afin qu'il lui fît la grace de réussir dans ce grand & pieux dessein. Ensuite il consulta là-dessus les plus dévots & les plus illustres Théologiens de son temps.

Puis ayant assemblé dans un Synode tenu en 1645. tous les Pasteurs de ses Etats, & leur ayant représenté les maux de leurs Eglises, il chercha avec eux les moyens de les en délivrer. Il choisit des personnes recommandables par leur piété & par leur savoir, auxquels il donna le titre d'Inspecteurs, les chargeant de veiller uniquement au bien des Eglises & des Ecoles, de les visiter souvent, & de pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour avancer le Royaume de Jésus-Christ. Il conféroit souvent avec eux sur ce sujet, & par leurs conseils il régloit toutes les affaires ecclésiastiques.

Or comme il voyoit que ce grand & important ouvrage ne pouvoit s'achever qu'en établissant des Pasteurs savans, pieux, & appliqués aux fonctions de leur charge, il n'admit au saint Ministère que des personnes d'une vie pure, innocente, & irréprochable, qui eussent le savoir nécessaire pour instruire le peuple avec succès, & qui fussent capables de s'acquitter dignement de toutes les fonctions de ce difficile emploi.

On ne donnoit pouvoir d'annoncer l'Evangile qu'à ceux que les Surintendans des Eglises avoient examinés avec soin, & jugés assez savans pour apprendre à leur troupeau les saintes vérités de l'Evangile. Il préféroit toujours aux Etrangers les fils de ses Sujets, lorsqu'il y en avoit un assez grand nombre pour en pourvoir les Eglises; jugeant, que par ce choix, il établissoit une affection, & une confiance réciproque entre ses Citoyens.

Dans la distribution de ces charges il n'avoit pas plus d'égard pour les Gens de qualité, que pour ceux d'une basse condition, si ceux-ci ne surpassoient les autres en savoir, en sagesse, & en piété. Je pourrois prouver cette vérité par plusieurs exemples, si tous les Sujets d'Ernest n'en avoient une parfaite connoissance. Ainsi je n'en alléguerai qu'un seul témoignage.

Un vieux Etudiant ayant été négligé dans plusieurs promotions, demanda au Consistoire qu'on lui donnât une charge qui venoit de vacquer. Les Pasteurs qui composoient cette assemblée, lui répondirent qu'on avoit promis cette charge au cousin d'un certain Conseiller du Prince. Ernest ayant rencontré cet Ecolier, lorsqu'il se retiroit, après ce refus, lui demanda quelle affaire il avoit au Consistoire? Celui-ci lui raconta ce qui s'y étoit passé. Le Prince le mena avec lui à l'assemblée, où l'on confirma ce que l'Etudiant lui avoit dit.

Alors Ernest s'étant enquis lequel des aspirans à la charge du saint Ministère étoit le plus savant, & le plus capable de la remplir, on lui répondit que c'étoit ce jeune homme. Je veux donc  
ajoute

ajouta le Prince, qu'on lui donne la place qu'il a demandée.

Ernest observoit la même justice, lors que quelqu'un avoit obtenu quelque dignité par des voies obliques. Car d'abord qu'il en étoit averti, il lui étoit son emploi.

Il tâcha aussi de remédier à l'ignorance de la doctrine céleste, où se trouvoient plusieurs de ses sujets avancés en âge, & de les amener à la connoissance des vérités divines.

Dans cette vue, il ordonna aux Pasteurs que dans les actions publiques ils interrogeassent leurs auditeurs, sur les principaux articles de la foi, pour savoir quel profit ils faisoient des prédications & des catéchismes.

Ainsi il distribua en trois classes ceux qui assistoient aux assemblées de l'Eglise. Il mit dans la première ceux qui étoient les mieux instruits des principales doctrines de la Religion, & qui menaient une vie conforme à la pureté de l'Evangile. Dans l'autre étoient compris ceux qui n'étoient pas fort avancés dans la science du salut; & la troisième contenoit les noms de ceux à qui l'on enseignoit les principes de la foi.

Chaque Pasteur, sur-tout dans les Villages, avoit ordre de marquer dans un livre quel étoit le génie de tous ceux qui composoient son troupeau, & quels progrès ils avoient fait dans la piété, & dans la Religion.

Ce livre, tous les ans ou tous les six mois, étoit présenté aux Surintendans & aux Inspecteurs.  
lors

Jors qu'ils faisoient leurs visites solennelles. Et si l'on voyoit que les Cathécumènes eussent profité des instructions qu'on leur avoit données, ils passoient à la seconde classe.

Mais cette manière d'enseigner les plus grossiers & les plus ignorans, quoiqu'elle fût fondée sur d'importantes considérations, ne fut pas approuvée de tout le monde. Car les uns disoient qu'on ne pouvoit pas l'introduire sans le consentement de tous les Etats Protestans de l'Empire. Les autres croyoient, que par cet établissement on abrogeroit le catéchisme de Luther, & qu'à l'avenir on ne se serviroit, pour l'instruction des enfans, que du nouveau formulaire qu'on auroit fait pour leur apprendre les principes de la Religion.

Mais Ernest ne trouva pas à propos d'attendre le consentement des autres Princes Evangéliques, craignant qu'ils ne retardassent l'exécution de ses bons desseins, ou qu'ils n'y missent de l'empêchement, bien loin de les féconder.

D'ailleurs, il jugeoit qu'il ne devoit point avoir égard aux censures de ceux qui blâmoient cette sainte pratique, & il oposoit aux médisances de ses ennemis, le témoignage de sa conscience, & le fruit que ses sujets recueilloient des instructions qu'on leur donnoit.

Cependant, afin que les Pasteurs observassent exactement l'ordre qu'il leur avoit prescrit, Ernest choisit parmi eux, quelques hommes savans, pieux & habiles, qu'il déchargea du soin des prédications, & des autres fonctions de leur

B

charge,

charge, & il fournissoit à chacun de ces Pasteurs un cheval, qu'il entretenoit, afin qu'ils parcourussent le district qui leur avoit été assigné, surtout le Dimanche, & les jours de fête. Qu'ils se transportassent dans les Eglises, pendant qu'on y faisoit les exercices de dévotion; qu'ils entendissent le Ministre lorsqu'il faisoit rendre à ses auditeurs raison de leur créance & qu'il les catéchisoit. Qu'ils remarquassent le nombre de ceux qui composoient l'assemblée, leur progrès dans la Religion chrétienne, & enfin qu'ils observassent si toutes choses s'y passoient suivant les réglemens ecclésiastiques.

Ces Inspecteurs mettoient par écrit les choses qu'ils croyoient devoir être corrigées. Ils exhortoient qu'on réparât les légers défauts, & ils rapportoient au Consistoire leurs remarques, touchant les manquemens considérables auxquels l'autorité de cette Assemblée devoit remédier.

Par le moyen de ces fréquentes visites, on contenoit chacun dans le devoir, & l'on obligeoit les Pasteurs & le troupeau de s'en acquiter avec diligence, & avec exactitude.

Pour mieux connoître combien ce Prince prenoit soin de ses Eglises, & avec combien de zèle, il tâchoit de réprimer les dérèglemens de ses Sujets, il ne faut que jeter les yeux sur les *Ordonnances Ecclésiastiques* qu'il publia.

J'en rapporterai seulement trois, qui regardent la correction des moeurs. La première contenoit une défense rigoureuse de s'abandonner à la luxure. La seconde regardoit l'ivrognerie & l'abus criminel qu'on fait des biens de Dieu, ordonnant

donnant qu'on en fît un bon usage à l'avenir, & qu'on s'abstînt de semblables excès, qui précipitent le corps & l'ame dans une ruine éternelle. Par la troisième Ordonnance, Ernest commandoit que les Dimanches, & les jours de fête, on ne dansât, ni ne jouât aux Carres, & que l'on consacraît ces jours au culte divin, & aux exercices de Piété.

Ernest ne prenoit pas soin seulement des Eglises de ses Etats, il s'employoit aussi avec chaleur pour avancer le Règne de Jésus-Christ dans celles des autres Princes Protestans.

Ayant sçu que les Théologiens de Saxe & d'Helmstädt étoient dans des sentimens opposés sur quelques matières de Religion, il envoya en 1671. *Verporten*, avec *Menzer* en Saxe, & à *Brunswic*, pour terminer ce différent.

Ces Députés s'étant rendus à Dresden, conférèrent avec *Geyer*, fameux Théologien, & avec quelques autres excellens personnages, pour aviser aux moyens d'accorder les parties, & ils présentèrent leurs lettres de créance à l'Electeur de Saxe. Ils revinrent à Gotha le 5. Juin de l'année suivante, & firent savoir au Prince qu'ils espéroient, que par son autorité, cette controverse s'assoupiroit. Ensuite Ernest voulant témoigner l'amour qu'il avoit pour la paix de l'Eglise, ordonna à *Salomon Glassius*, son Surintendant général, d'écrire en Allemand un Abrégé de cette controverse. En même temps il consulta plusieurs Théologiens sur ce sujet. Ayant appris leur sentiment, il exhorta par plusieurs lettres l'Electeur de Saxe, & le Duc de Brunswic, d'imposer silence à leurs Docteurs, qui déchiroient l'Eglise par ces disputes.

B 2

Comme

Comme les Ecoles font les Séminaires de la vertu, des bonnes mœurs, de la piété, & des Beaux-Arts, Ernest n'en eut pas moins de soin qu'il en avoit des Eglises.

Ayant donc choisi d'habiles & de pieux Précepteurs, & les ayant établis dans tous les lieux de ses Etats, il commanda que chaque particulier y envoyât ses enfans, dès qu'ils auroient achevé leur cinquième année, & qu'on ne les rapelât qu'ils n'eussent appris parfaitement les principaux points de la Religion; qu'ils ne fussent lire, écrire, & chiffrer, & qu'ils n'eussent quelques principes de la Musique, s'ils en étoient capables.

Cette Ordonnance fut si bien observée, surtout à l'égard de la Musique, que dans les Temples des plus petits villages, on chantoit les Pseaumes \*) avec tant de mélodie, qu'elle égaloit celle des villes les plus peuplées.

Mais comme d'ordinaire, on abuse des meilleures choses, Ernest appréhenda que cela n'arrivât touchant la Musique. C'est pourquoi il défendit, que dans les cabarets, & parmi les pots & les verres, sur-tout les jours de Dimanche, on ne chantât des chansons profanes.

Dieu favorisa si visiblement les soins qu'Ernest prenoit pour l'instruction de ses sujets, que les Payfans de ses Etats étoient plus savans, que les Gentilshommes des autres pays. On trouvoit parmi le peuple, dans les villes, & dans les villages, plusieurs personnes qui savoient autant d'Arithmétique, de Géométrie, de Statique, & de Mathématique, qu'ils en avoient besoin pour les usages communs de la vie.

On

\*) Ou les Cantiques spirituels.

On instruisoit par-tout les enfans gratuitement; & l'on distribuoit aux pauvres les livres qui leur étoient nécessaires.

Quand le Prince remarquoit dans les Ecoles un jeune garçon qui avoit un excellent esprit, il recommandoit aux Précepteurs d'en prendre un soin particulier, & de n'oublier rien pour former ses mœurs; & pour l'avancer dans les Belles-lettres. Et lors qu'il répondoit à l'attente qu'on avoit de lui, on lui alloit une pension, afin qu'il s'efforçât de faire de nouveaux progrès dans les Sciences.

De plus, Ernest ordonnoit à des gens doctes de composer des livres, dont la lecture pût faciliter les études de la Jeunesse, & lui inspirer la piété. Ainsi, suivant ses ordres, on publia un très-grand nombre d'Ecrits, pour l'usage des Ecoliers; par exemple, le *Compend d'Hist.* illustré de nouvelles notes; l'*Ecole de la Latinité*; une *Logique*; & une *Grammaire*, dont on s'est longtemps servi avec beaucoup d'utilité.

Je pourrois faire mention de plusieurs autres Ouvrages composés par le commandement d'Ernest; mais je ne veux parler que de celui dont le titre est, *Historia Ecclesiastica Gothana*, qui a mérité l'approbation de tous les savans, lesquels en ont admiré l'élégance, & le style concis, qui dans peu de paroles contient un grand sens. Les Auteurs de cet Ouvrage sont *Baecher*, *Seckendorf*, & *Arthopaus*. Ernest fit un Présent considérable au premier pour le récompenser de ce travail.

Le public est aussi redevable à Ernest de l'excellente *Histoire du Luthéranisme* composée par le même Seckendorf. Car il l'entreprit à la persuasion de ce Prince, qui fournit plus de cent volumes de Manuscrits qu'il avoit ramassés, & dont la plupart étoient gardés dans les Archives de ses ancêtres, comme ce savant homme le dit lui-même, dans la préface de son Histoire.

Ernest fournit aussi de grands secours à *Hortleder*, Conseiller de Weimar, pour l'encourager à écrire l'*Histoire de la guerre de Smalcalde*, ainsi que Seckendorf nous l'apprend dans le même endroit. Et l'Auteur, qui a composé en Latin la vie de ce Prince, assure, que par ses ordres, on a mis au jour plusieurs autres livres utiles à l'Eglise, & aux Ministres, parmi lesquels il y en a dix-huit écrits en Allemand.

On peut mettre de ce nombre la belle Bible, connue sous le nom de Bible de Weymar, dont on a fait plusieurs Editions, en grand *in folio*. Le but d'Ernest étoit de procurer par cet ouvrage, sur tout aux personnes sans étude une bonne explication de l'Écriture-Sainte, par des notes ajoutées au texte. Il destina pour cette entreprise une certaine somme d'argent, à la sollicitation d'Evenius son Conseiller en matières d'Écoles. Mais son frère Guillaume Duc de Weymar fournit une grande partie des frais; & c'est pour cela que cette Bible fut appelée la Bible de Weymar. Elle fut aussi nommée la Bible de Nuremberg, du lieu de l'impression; mais on la nommoit autrement la *Bible Ernestine*.

Le principal Directeur de cet ouvrage fut Jean Gerhard, qui fit les remarques sur la Genèse, sur  
le

Le Livre de Daniel & sur l'Apocalypse. Mais Gerhard étant mort en 1637. Salomon Glassius occupa sa place, & fit des remarques sur les Pseaumes, sur les Livres de Salomon & sur l'Evangile selon St. Jean. Les autres Savans qui y travaillèrent furent Jean Himmel, Jean Major, Jean Michel Dillherr, & Paul Slevogt; mais Gerhard & Glassius étoient chargés de revoir le travail des autres.

La première Edition parut à Nurenberg en 1641. On en fit plusieurs dans la suite, dont la plus nouvelle parut en 1736. par ordre de Frédéric III. Duc de Saxe-Gotha, accompagnée d'une préface de M. Cyprian.

Ernest avoit toujours sur lui le rôle des Pasteurs & des Maîtres-d'Ecole, qui étoient dans ses Etats; & lors qu'il étoit en voyage, il mandoit souvent quelques-uns de ceux qui étoient revêtus de ces charges, pour savoir d'eux de quelle manière ils s'acquitoient de leur emploi, & pour leur demander s'ils avoient quelque plainte à porter contre leurs Magistrats, leurs Auditeurs, leurs Disciples, & s'ils vouloient lui donner des avis pour la réformation des mœurs, ou pour quelque nouveau règlement.

Il écoutoit leurs réponses avec patience, & avec douceur, & ceux qui lui parloient avec le plus de liberté, lui étoient les plus agréables. Il leur accordoit leurs demandes, lors qu'elles étoient justes, & il profiroit de leurs rémontrances, & de leurs Conseils, ne leur refusant jamais son secours.

Il arriva un jour qu'Ernest se transporta à la maison du Pasteur d'un de ses Villages, & que parcourant sa Bibliothèque, il vit que sa Bible étoit toute couverte de poussière; ce qui fit que le Prince soupçonna que cet homme ne la feuilletoit pas. Afin de savoir si ce soupçon étoit bien fondé, il mit, à l'insu du Pasteur, un ducar dans le livre de l'Apocalypse. Un an après, il retourna à ce village, & étant entré dans le cabinet du Pasteur, il ouvrit sa Bible. En même temps il discourut touchant les diverses manières de lire ce livre sacré, disant que quelques-uns en faisoient la lecture comme en courant, & les autres s'attachoient avec application tantôt à quelque endroit de la Bible, tantôt à un autre. Puis il demanda au Ministre quelle méthode il tenoit à cet égard?

Le Pasteur répondit, qu'il lisoit par ordre tous les livres de la Bible, ne pesant pas avec soin la force des mots, & qu'il avoit achevé cette lecture dans trois ou quatre mois. Que cependant tous les jours il employoit quelques heures à cette occupation; qu'il tâchoit de pénétrer le sens des expressions dont les Auteurs sacrés s'étoient servis, & que pour en venir à bout, il consultoit les meilleurs Commentaires.

Enfin le Prince s'enquit de lui, s'il lisoit aussi l'Apocalypse, & de quelle manière il faisoit cette lecture? La réponse du Pasteur fut, qu'il ne faisoit que la parcourir, & qu'il n'avoit pas encore osé rechercher la signification des passages les plus difficiles de cette Révélation. Dès qu'il eut achevé de parler, le Prince ouvrit la Bible, à l'endroit où il avoit mis le ducar, & l'y ayant trouvé, il exhorta fortement le Pasteur à ne plus négliger,

ger, comme il avoit fait, la lecture de ce livre divin, & à s'y appliquer sérieusement.

Cependant il avoit tant d'affection pour les Docteurs de l'Eglise, & pour les fidèles Ministres de Jésus-Christ, qu'il ne souffroit pas qu'on leur fit la moindre injure, & qu'il chassoit de sa Cour ceux qui les méprisoient, & qui paroissoient être leurs ennemis.

Ernest ne se contentoit pas de prendre soin des Eglises, & des Ecoles de ses Etats; son zèle pour la Religion Evangélique avoit aussi pour objet celles des pays étrangers. Il agit de tout son pouvoir auprès des Rois, des Electeurs, des Princes, & des Villes de l'Empire, pour les exciter à établir dans toute sa pureté le culte divin dans leur pays, & à y faire fleurir la piété & la vertu.

Il recommanda au CZAR de Moscovie, Alexis Michaelowitz, père de Pierre le Grand, ceux qui étoient attachés à la véritable Religion, & par son intercession ce Prince en accorda l'exercice public à ceux qui la professoient dans ses Etats. Le Czar ensuite lui dépêcha des Ambassadeurs, qui lui témoignèrent la vénération qu'il avoit pour sa vertu, & qui traitèrent avec lui des affaires concernant la Religion.

Ernest conféra aussi, par le ministère de ses Envoyés, avec le Patriarche d'Alexandrie, touchant les intérêts des Chrétiens. Il envoya l'an 1663. Jean Michel *Wansleben* \*) en Egypte, avec ordre

B 5

dre

\*) *Wansleben* étoit fils d'un ministre Luthérien d'Erfurt. Celui-ci le dévoua à la Théologie, quoique le fils n'y eût aucune inclination, avouant,

dre de pénétrer dans l'Ethiopie, pour s'informer de l'état où étoit la Religion Chrétienne dans ces régions éloignées; mais Wansleben, à son retour, ayant débarqué à Livorne, entra dans l'ordre des Dominicains, & ne rendit pas compte de sa commission à son Maître.

Ce prince entretenit long-temps à sa Cour *Grégoire Abiffin*, \*) & par son moyen il eut commerce de lettres avec le Roi d'Ethiopie. On peut voir ce que *Ludolf* écrit sur ce sujet dans l'Épître Dédicatoire de son excellente Histoire de ce Royaume-là.

Il paroît clairement par le récit que je viens de faire qu'Ernest ne s'est pas servi de la Religion pour maintenir son autorité, ni pour soumettre plus facilement ses sujets à sa domination. Il n'agissoit que par les mouvemens d'une solide piété

avouant, qu'il auroit mieux aimé s'engager dans les affaires politiques que de régenter les classes. Il avoit une capacité peu commune & une vaste connoissance des Langues Orientales. Après avoir séjourné un an en Egypte, il envoya une description de ce pays à Gorha. On lui avoit prescrit de certaines règles pour se conduire dans son voyage, auxquelles il fut obligé de soucrire par forme de serment. On dit que les Cours de France, sur-tout, Mr. Colbert, le Pape & la cour de Florence lui firent faire des offres très-avantageuses. Quoi qu'il en soit il est difficile d'indiquer les vrais motifs qui le firent changer de Religion. Ernest lui fit encore du bien après son changement.

\*) Abba GREGOIRE, Patriarche d'Abissinie, qui lorsque les Jésuites furent chassés de ce pays-là, les suivit jusqu'à Goa & arriva à Rome en 1649.

piété & d'un ardent amour pour Dieu, raportant toutes ses actions à sa gloire, & détestant toutes les maximes d'une politique mondaine, bien loin de les mettre en usage.

Comme il avoit extrêmement à coeur l'avancement du règne de Jésus-Christ, & la correction des vices, à laquelle la discipline ecclésiastique peut beaucoup contribuer, il prit de justes mesures pour la faire observer dans ses Etats.

Il avoit donné les ordres nécessaires pour instruire tous ses sujets dans la science du salut; mais il voyoit avec douleur, que leur vie ne répondoit pas à la sainteté de cette divine doctrine, comme il le déclare dans un Ecrit, qu'il fit pour exhorter les Chrétiens à la piété, se servant de ces paroles de Luther: *Il y en a plusieurs qui disent Seigneur, Seigneur, & qui louent sa doctrine, mais qui ne veulent pas la suivre, & qui refusent d'obéir à sa volonté.*

Ainsi Ernest se plaint de ce que les soins qu'il a pris, pendant plusieurs années, pour faire entrer les pécheurs dans les voies de la sainteté, n'ont pas eu le succès qu'il s'en promettoit; mais que l'ennemi du genre-humain avoit répandu parmi le peuple les semences de plusieurs vices, & de divers déréglemens.

Le Prince alléguoit deux causes de ce mal. L'une étoit la mauvaise éducation des enfans; non-seulement des payfans & des roturiers, mais aussi des Gentilshommes, & de ceux de la première qualité. L'autre étoit la négligence qu'on avoit de ne pas corriger, & de ne pas censurer ceux qui s'éloignoient du chemin de la vertu, & qui menotent une vie déréglée; en un mot,

le peu de soin qu'on avoit de faire valoir la discipline ecclésiastique.

Comme on a parlé ci-dessus du premier de ces points, il faut maintenant traiter du second, & rapporter le précis de quelques unes des principales Ordonnances qu'Ernest fit sur ce sujet.

La première raison qu'il alléguoit pour exciter les Chrétiens à reprendre les vices des autres, est tirée du commandement de Dieu, qui nous ordonne d'aimer tous les hommes, & par conséquent de procurer leur bien & leur avantage en toutes manières; sur-tout par des avertissemens, des exhortations, & des corrections.

On raportoît pour cet effet les passages suivans de la Sainte-écriture: *Tu reprendras soigneusement ton prochain, & ne souffriras point de péché en lui.* Lev. XIX, 17. *Si ton frère a péché contre toi, va, & le reprends entre toi & lui seul.* Matth. XVIII, 15. *Admonétez les déréglés; consolez ceux qui ont l'esprit abattu, soulagez les foibles.* 1 Theff. V, 14. *Prenez garde que quelque racine d'amertume bourgeonnant en haut ne vous nuise & que plusieurs ne soient souillés par elle.* Hebr. XII, 15. *Quand quelque personne aura péché, ayant oui quelqu'un proférant exécration avec serment, & en aura été témoin, soit qu'il l'ait vu, soit qu'il l'ait su, s'il ne le déclare, il portera son iniquité.* Levit. V, 1. *Celui qui entendant un serment d'exécration, ne le décide point, hait son ame.* Prov. XXIX, 24.

Pour le second, on apuyoit ces passages par les exemples de *Joséph*, qui dénonçoit à son père les mauvaises actions de ses frères: de *Moyse* qui disoit à deux Israélites, *Vous êtes frères, pourquoi faites-*

*faites-vous tort l'un à l'autre? d'Abigail, qui reprenoit David; de Josaphat, qui reprenoit modestement le Roi d'Israël; du bon Larron crucifié avec Jésus-Christ. Le Prince ajoutoit à ces exemples cette exhortation tirée de S. Luc: Toi aussi fais le semblable.*

La troisième considération regardoit le fruit que cette correction produit. *Car la voix d'un Ami doit être écoutée comme la voix de Dieu.* En effet par de fortes remontrances plusieurs qui s'étoient égarés sont rentrés dans le bon chemin: les chancelans ont été affermis: les débauchés ont renoncé à leurs excès. En un mot, un grand nombre d'ames ont été arrachées de la gueule du lion infernal.

Cette raison étoit soutenue par les paroles divines, que le S. Esprit avoit dictées aux saints hommes, desquels il se servoit pour nous apprendre notre devoir. Elles sont conçues en ces termes: *Mes frères, si quelqu'un est surpris en quelque faute: vous qui êtes spirituels, redressez-le, avec un esprit de douceur. Gal. VI, 1. Si quelqu'un d'entre vous s'écarte de la vérité, & qu'un autre l'y ramène, il doit savoir que celui qui aura redressé ce pécheur, sauvera une ame de la mort, & couvrira une grande multitude de péchés. Jac. V, 19. Pour ceux, qui reprennent le méchant, il y aura tout plaisir; et bénédiction de biens viendra sur eux. Prov. XXIV, 25.*

Il est vrai que ces censures sont d'ordinaire prises en mauvaise part, & qu'elles attirent sur les gens de bien l'aversion des méchans, qui trouvent mauvais qu'on blâme leurs excès: mais Ernest exhorte les fidèles de n'avoir point égard à

cet inconvénient, puisqu'en tâchant de ramener les pécheurs de leurs égaremens, on reçoit la même récompense, que ceux qui donnent du pain aux nécessiteux; qui reçoivent dans leur maison les exilés; qui vêtent ceux qui sont nus, & qui visitent les malades. A quoi il ajoute ces paroles de la S. Ecriture: *Celui qui reprend son frère lui sera plus agréable que le flatteur.* Prov. XXIX, 23.

La quatrième raison, est prise du dommage que cause à son prochain celui qui néglige ce devoir. Car lors qu'on ne le corrige pas, on est cause qu'il multiplie le nombre de ses péchés, on fournit occasion aux fraudes de Satan, & plusieurs ames se perdent, que l'on eût pu sauver par une censure chrétienne.

Celui qui n'ose pas reprendre son frère, est coupable d'un beaucoup plus grand crime que celui qui voyant un homme tomber dans un puits, ne l'en tireroit pas, & n'appelleroit personne à son secours, pour l'aider à lui rendre ce bon office.

Au dernier jour plusieurs damnés crieront d'une voix lamentable: *Celui-ci étoit toujours avec moi, il voyoit toute ma conduite, il savoit que j'étois un parjure, un blasphémateur, un yroogue, Il étoit témoin de mes débauches, de mes adultères, & de tous mes autres vices, cependant il n'a pas daigné m'en corriger.*

La réponse de Caïn ne le mettra pas à couvert de la colère du Seigneur. Cet homme aura beau dire, *Etois-je le garde de mon frère?* Dieu n'admettra point cette méchante excuse. Si le Démon, ce cruel ennemi des hommes, prend tant de

de peine pour établir son règne, pourquoi en prenois-nous moins, pour augmenter les sujets de Jésus-Christ?

Ernest déclare ensuite, que c'est une chose honteuse, que parmi les Chrétiens, à qui Dieu a donné des Loix si saintes, on voie régner une infinité de péchés, dont le Prince fait une longue liste.

Enfin on connoitra, combien il avoit de zèle pour la correction chrétienne, si l'on fait attention à ces dernières paroles de son Ordonnance.

„ Comme par le grand nombre des pécheurs  
 „ le Nom de Dieu est blasphémé parmi les Infidèles, & que la plupart n'ont pas une étincelle du feu divin, que la Religion Chrétienne devroit allumer dans leurs cœurs, ne faudroit-il pas que tout le monde entreprit avec une extrême ardeur cette œuvre importante, de peur que le Seigneur n'ait sujet de se plaindre de nous, disant: *Pourquoi prenez-vous mon Alliance en votre bouche? Pourquoi vous vantez-vous, d'être initiés dans les mystères de la Loi Chrétienne, puisque vous haïssez la discipline, & que vous rejetez mes Ordonnances?* Certainement dans une si grande atrocité de péchés, il n'est pas juste de flater ceux qui les commettent, ni d'avoir de l'indulgence pour eux. Il faut plutôt que, suivant l'exhortation de S. Paul, *On ne complaise à son prochain que pour son avantage, & son édification.* Que si quelqu'un n'est pas propre à corriger les autres, ou que par quelque foiblesse humaine il n'ose pas le faire, quoiqu'il y soit obligé par les raisons susdites, ou enfin s'il juge que l'entreprise est trop difficile, sa con-  
 „ science

„ science l'engage à prendre soin, que des person-  
 „ nes d'une plus grande autorité tâchent d'appor-  
 „ ter du remède aux maux, qu'il ne peut pas lui-  
 „ même guérir.

Comme par les choses que je viens de rap-  
 porter il est aisé de voir quelle étoit l'intention  
 de ce Prince, lors qu'il publia cette Ordonnance,  
 je juge qu'il n'est pas nécessaire d'exposer au long  
 le contenu de la seconde partie.

Il suffit de dire, qu'on y trouve les précau-  
 tions qu'on doit prendre & les mesures qu'on  
 doit garder, dans la correction de son prochain;  
 savoir, qu'elle se fasse avec circonspection, avec  
 prudence, avec modestie, & avec douceur.  
 Qu'on ait égard à l'âge, à la dignité, & à l'au-  
 torité de ceux qu'on veut reprendre. Que les  
 défauts qu'on censure soient connus & avérés;  
 qu'on témoigne en avoir de la compassion. Qu'on  
 demande le secours de Dieu, afin que ces rémon-  
 trances soient efficaces. Que si l'on est tombé  
 dans les mêmes fautes, que celles qu'on reprend,  
 on l'avoue, & qu'on paroisse en être affligé.  
 Qu'on emploie les termes les plus affligeans qu'on  
 pourra. Qu'on donne ces charitables avis, dans  
 un lieu & un temps convenable; par exemple,  
 lors que celui qu'on veut corriger recherche notre  
 amitié, & nos bons offices, & qu'il a besoin  
 de notre secours. Que si la première admonition  
 est inutile, ou même excite la colère de celui  
 à qui elle est adressée, le Prince conseille,  
 qu'après avoir apelé une autre personne, on fasse  
 une nouvelle tentative, & si l'on n'avance rien,  
 qu'on implore l'autorité du Magistrat. Le Prince  
 ajoute, que le devoir des Chrétiens est de recom-  
 mander à Dieu, par leurs prières, la correction  
 des

des vices, qu'on remarque dans les autres hommes,

Il paroît par les Ordonnances d'Ernest dont j'ai donné le précis, que tous ses sujets avoient ordre de reprendre les méchans, & afin qu'on pût les réprimer plus facilement, il avoit établi, dans toutes les villes, & dans tous les villages, des *Observateurs*, lesquels, à l'insû de la multitude, étoient obligés par serment de découvrir aux Ministres de l'Eglise & aux Juges tous les crimes, & les excès qui leur étoient connus. Et ceux-ci devoient tâcher de ramener les vicieux à leur devoir, & faire punir les scélérats, afin que par leur exemple, ils ne corrompissent pas les autres, & ne les entraînaient dans l'abîme de la perdition.

On donnoit la charge d'Observateur à des personnes d'une honnête famille, qui avoient été bien élevés, & dont la probité étoit reconnue. Ils devoient s'informer avec soin de la conduite des autres, & ne pas prêter l'oreille à de faux rapports, & à des contes faits à plaisir. Lors qu'ils favoient, que quelqu'un avoit commis, par imprudence, ou par foiblesse, quelque faute dont il témoignoit de la douleur, le Prince vouloit, qu'on ne le dénonçât pas d'abord, mais qu'on l'en reprît avec douceur, & avec humanité, qu'on l'exhortât de se conduire plus prudemment à l'avenir, & qu'on ne déferât aux Juges, que les actions qui procédoient d'une malice opiniâtre & délibérée.

Ernest ordonnoit, que les Observateurs gardassent le silence, & qu'ils ne donnassent pas de mauvais exemples. Il les consoloit, en cas que les méchans

méchans leur firent sentir les effets de leur indignation, les assurant, que s'ils s'acquitoient fidèlement de leur emploi, ils mériteroient sa bienveillance, & attireroient sur eux la bénédiction de Dieu, outre la satisfaction que leur donneroit une bonne consciencé.

Leur devoir étoit d'avoir un rôle des personnes, dont ils étoient chargés d'observer les mœurs. Il falloit qu'ils y écrivissent les choses que la renommée leur avoit apprises touchant ces gens-là; les fautes qu'ils avoient commises, & sur lesquelles on devoit leur faire des admonitions. Et lors que l'on changeoit d'Observateurs, on remettoit ce rôle entre les mains du Juge, qui devoit le conserver.

Ils jouissoient de plusieurs privilèges. Dans quelques lieux ils étoient exempts de diverses charges, & on leur conféroit des Emplois honorables, lors qu'ils venoient à vacquer, comme on peut le voir dans une Instruction adressée aux Pasteurs, & datée de Fridenstein le 21. Octob. 1664.

Les personnes qui connoissoient ces Observateurs, les regardoient de travers, & fuyoient autant qu'ils pouvoient leur conversation, & leur compagnie. Mais ce sage Prince les avoit pris sous sa protection, afin que ce salutaire établissement subsistât, malgré la fureur du Démon, & de ses supôts.

Enfin Ernest créa une compagnie de Juges, qui s'assembloient quatre fois l'an, & à qui les Observateurs dénonçoient les vices, les scandales, les péchés, & les crimes, dont ils avoient connoissance. Elle étoit composée de six Aesseurs, dans

dans les grandes villes; & dans les moindres, de quatre. Non-seulement les Observateurs, mais aussi tous les citoyens étoient obligés de rapporter à cette Compagnie les dérèglemens qui leur étoient connus.

On donnoit cet Emploi à des personnes recommandables par un zèle chrétien, par l'intégrité de leur vie, & par une conduite irréprochable; qui ne pouvoient être accusés d'aucun vice, d'avarice, d'usure, de débauche, d'ivrognerie, ni d'intempérance; à qui d'ailleurs les bonnes-graces ou l'aversion des mondains étoient indifférentes, & qui n'avoient en vue que de s'acquitter de ce qu'ils devoient à Dieu, & de remplir les fonctions de leur charge: des gens sages, modestes, & qui enfin avoient le don de garder religieusement le secret.

Leur devoir étoit d'écrire exactement dans un Régistre ce qu'on leur rapportoit, sans marquer le nom du délateur; de rechercher avec soin la vérité des dénunciations; de ne prendre connoissance d'aucun procès; de faire toutes choses sans haine, sans envie, sans colère, sans orgueil, & d'observer un bon ordre dans leurs procédures.

Ils devoient aussi renvoyer aux Tribunaux ecclésiastiques ou politiques, les causes qui étoient de leur Jurisdiction; distinguer la vérité d'avec le mensonge; n'avoir point d'égard aux rapports qu'on faisoit sur le récit des autres: prendre garde, si les dénonciateurs n'agissoient pas par un mauvais principe, & supprimer les accusations qui en étoient l'effet. En un mot, tout ce qu'ils faisoient en qualité de Juges devoit se rapporter à l'amendement de leurs frères. Que si la correction étoit

étoit inutile, il falloit qu'ils préférassent la gloire de Dieu & le salut commun à l'amitié qu'ils avoient pour les particuliers, & qu'ils châtiassent, dans la nécessité, sans aucuns égards humains, le scandale & le crime.

Ernest avoit donné pouvoir à ces Juges d'infliger les peines de l'emprisonnement & des amendes; en sorte pourtant, que celles-ci ne pouvoient excéder deux florins, & qu'on ne pouvoit être détenu en prison que quatre jours. Les autres peines devoient être ordonnées par le Magistrat suivant l'énormité des crimes.

Ces juges avoient accoutumé de citer devant eux, de temps en temps, tous les Citoyens, excepté les femmes; & l'on demandoit séparément à ceux qui comparoissent, s'ils avoient connoissance de quelque scandale.

Le but de ce châtiment étoit, 1. De ramener les pécheurs dans le chemin de la vertu. 2. D'employer l'argent des amendes à des usages pieux, savoir à l'entretien des Maîtres d'Ecoles pauvres, & des autres nécessiteux, les Juges n'en pouvant pas profiter. Toutes les années on nommoit des Commissaires, qui leur faisoient rendre compte de ces sommes.

Cependant je suis obligé de dire ici, qu'à cause de l'imprudence de ces Juges, Ernest ne retira pas tout le fruit qu'il espéroit de ce saint établissement.

Les Officiers des Villes & des Villages, les Sénateurs, les Secrétaires n'étoient pas bien éclairés des lumières de la parole de Dieu. Plusieurs d'entr'eux étoient adonnés au gain deshonnéte,

à la

à la médisance, aux excès du boire & du manger; ils mêloient dans leurs discours plusieurs obscénités; leur famille étoit souillée de divers vices. Ils négligeoient, & oublioient les ordres du Prince. Ils n'avoient point de zèle pour la gloire de Dieu, ni pour le salut du peuple. Souvent, sous prétexte de piété, ils tâchoient d'assouvir leur vengeance & leur ressentiment. Ainsi par leur faute cette sainte institution fut abandonnée. En divers lieux il en reste encore quelque ombre, mais on n'en trouve nulle-part la réalité.

Au reste, lors qu'on savoit que quelqu'un étoit coupable d'un grand crime, on lui interdisoit la Communion. Et cette coutume dure encore. Il n'étoit admis à la Sainte Table, qu'après qu'il avoit donné des marques certaines d'une sincère repentance, de peur qu'il n'attirât sur lui les jugemens de Dieu, en participant à la S. Cène. On l'obligeoit à confesser en public son crime, & à demander pardon de la faute par laquelle il avoit scandalisé l'Eglise. Il étoit ensuite reçu au nombre des fidèles, par le Ministre qui l'exhortoit de ne plus retomber dans son péché.

Cette pratique approche, en partie de celle de la primitive Eglise, qui l'avoit introduite avec beaucoup de raison. Car les pénitences publiques, si l'on les regarde, non pas comme des peines, mais comme des remèdes utiles pour la guérison des maux de l'ame, & lors qu'elles sont exercées par les Ministres sans passions, ne peuvent qu'être très-salutaires aux Chrétiens.

D'ailleurs, les Pasteurs des villages devoient marquer dans un livre le nombre, l'âge, le naturel, de ceux qui étoient dans chaque maison du lieu

lieu, & les progrès qu'ils faisoient dans la doctrine céleste. Et les Ministres avoient toujours moyen de les instruire, & de les corriger, pourvû qu'ils obéissent aux ordres du Prince.

Si quelqu'un, par exemple, étoit obligé de présenter un enfant en batême, s'il vouloit entreprendre un voyage, acheter une maison, ou une métairie, être reçu au nombre des citoyens, ou se marier; apprendre un art, ou un métier, le Pasteur avoit ordre d'examiner auparavant sa capacité, & sa conscience, & lors que cet homme n'avoit pas assez péié la chose dont il s'agissoit, il falloit que le Ministre lui donnât de nouvelles instructions à cet égard.

Ceux qui étoient tout à fait ignorans dans la science du salut, étoient punis plus sévèrement, soit dans leur corps ou dans leurs biens; parce que le Prince les jugeoit extrêmement coupables, d'avoir négligé l'observation de ses Loix, & de celles de Dieu.

Il avoit aussi fait des Ordonnances, qui concernoient la Religion Chrétienne en général, & qui étoient communes aux payfans, au peuple, aux citoyens de condition honnête, & aux Gentilshommes. Elles portoient un commandement exprès d'obéir à la discipline ecclésiastique, & enjoignoient aux Pasteurs de faire comparoître dans leur Assemblée toutes sortes de personnes, sans avoir égard à leur rang, & à leur dignité, afin qu'on pût procurer leur salut éternel.

Lors que quelqu'un refusoit opiniâtrément de déférer aux exhortations des Pasteurs, il falloit qu'ils le dénonçassent au Consistoire supérieur,

fièvre, où il devoit se présenter. Et le Prince avoit prescrit aux Pasteurs, comment ils devoient se conduire en ces occasions, envers ceux qu'on condamnoit par contumace, représentant en même temps l'énormité du crime qu'on commettoit en n'obéissant pas à leurs citations. Le Prince qui se trouvoit souvent dans ces Assemblées, leur im-  
posoit une amende, & maintenoit toujours l'auto-  
rité des Pasteurs, & la discipline ecclésiastique.

Il y avoit, au reste, plusieurs occasions, où les Pasteurs exhortoient en particulier ceux qui étoient commis à leurs soins. Car il étoit porté par une Ordonnance d'Ernest, que toutes les per-  
sonnes qui désiroient de s'approcher de la Table du Seigneur, huit jours auparavant devoient dé-  
clarer leur dessein au Confesseur, qui étoit obligé d'écrire leur Nom, dans un certain livre, afin que chacun fût instruit de l'importance de cette sainte action.

Puis le vendredi, ils devoient assister au ser-  
vice divin qui se faisoit dans le Temple, & enfin confesser leurs péchés au Pasteur. Le Confesseur avoit ordre de s'informer de la vie & des mœurs de ceux qui faisoient leur confession, & s'ils dé-  
couvroient leurs fautes avec des marques d'une sincère repentance, le Pasteur devoit leur donner ses avis là dessus, implorer avec eux la grace de Dieu, & les recommander à sa miséricorde.

Ernest, à la fin de son Ordonnance Synodale de l'année 1645. enseignoit aux Ministres de la parole de Dieu, par quel moyen ils pouvoient s'acquiescer de leur devoir, conserver une conscience pure, & conduire les hommes au chemin du salut.

△

A l'égard des péchés, que celui qui les avoit commis n'avoit pas découverts, le Prince vouloit qu'on se conduisît avec une prudence chrétienne. Car il ordonnoit qu'en décrivant ces péchés, on n'entrât pas dans un détail, qui pût faire connoître celui qui en étoit coupable, de peur qu'on ne causât son endurcissement, qu'il ne conçût quelque ressentiment contre le Pasteur, & qu'on ne violât le droit naturel, qui nous oblige *De ne pas faire aux autres, ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent.*

Le Prince vouloit de plus, que le Pasteur, après qu'on lui avoit rapporté, qu'un particulier de son troupeau avoit commis un crime qui n'étoit pas connu du public, considérât d'un côté si le délateur étoit un homme d'une honnête condition, & d'une probité reconnue, & qu'il l'avertît des peines dont Dieu menace les calomnieux, & ceux qui pour satisfaire leur passions & leur ressentiment, portent de faux témoignages contre leurs frères.

A l'égard de l'accusé, le Pasteur devoit prendre garde si c'étoit un homme d'une vie réglée, ou non, & sonder sa conscience; l'exhorter à reconnoître son péché; en exagérer l'énormité; lui dire tout ce qui étoit capable de l'amener à la repentance; en un mot, de ne rien négliger pour le mettre dans la voie du salut.

Lors que quelqu'un, de son propre mouvement, decouvroit au Pasteur ses péchés, avec des marques d'un sincère déplaisir, le Prince ordonnoit que celui-ci l'ensevelit dans un éternel oubli. Il vouloit aussi que les Pasteurs fissent tout ce qu'ils pourroient pour terminer les procès

cés. S'ils ne pouvoient pas accorder les parties, ils devoient les exhorter de soutenir leur droit sans aigreur, & sans avoir du ressentiment les uns contre les autres, & exclure de la Table du Seigneur les plaideurs opiniâtres, & ceux qui aimoient les procès.

Le Prince ensuite exhorte les Pasteurs de réfléchir sur les paroles suivantes de *Sethneccer*, pieux Théologien, & de suivre ses conseils; *Que les Ecclésiastiques*, dit-il, *soient doux, qu'ils tirent de bonnes paroles d'un cœur pur. Si elles n'avancent rien, il faut qu'ils n'épargnent personne. Qu'avec ardeur & courage ils fassent résonner les tonnerres de la Loi, afin d'étonner la conscience des impies, & de les ramener de leurs égaremens. Pour bien exercer cet emploi, il est requis que les Pasteurs soient habiles, fidèles & pieux, invoquant perpétuellement le S. Nom de Dieu, afin qu'il gouverne leur cœur, & leur langue, & que tout ce qu'ils pensent, disent & enseignent, soit agréable au Seigneur, & salutaire à toute l'Assemblée des saints. Celui qui s'acquie exactement de ces devoirs, mérite la charge de Pasteur. Que si quelques insolens se soulèvent contre lui, à cause de sa doctrine, & de ses corrections, l'honneur qu'il a d'être élevé à un si noble Emploi, & le témoignage de sa bonne conscience doivent le consoler, & il peut tenir ce discours: Je n'ai rien entrepris qui fût indigne d'un fidèle Pasteur de l'Evangile. Je n'ai rien fait contre la volonté de Dieu, ni rien commencé sans avoir imploré son assistance. J'ai annoncé sa parole à mes auditeurs, dans le dessein de procurer leur salut éternel, comme je désire le mien. Tous ceux qui sont dans cette sainte disposition meneront toujours une vie juste & heureuse, quoiqu'ils soient haïs de tout le monde, à cause de la doctrine qu'ils prêchent. Car on n'a pas sujet de les*

C

blâmer

blâmer, puis qu'ils n'enseignent que les vérités de l'Evangile.

Enfin le Prince rapporte un Conseil de Polycarpe Lyfferus, dont voici les paroles: Jésus-Christ enseigne aux fiddles Ministres de sa parole, d'imiter les prudens Médecins, qui voulant guérir quelque mal, n'emploient pas d'abord des remèdes vioiens, mais tâchent auparavant de soulager le malade par des médicamens qui ne puissent pas nuire à la nature. Que si par cette voie ils n'avancent rien, alors ils se servent de remèdes plus forts. Le Ministre de l'Evangile doit tenir la même conduite.

Le soin qu'Ernest prit pour l'établissement du Collège d'Hunnius est une preuve convainquante que ce Prince avoit fort à cœur l'avancement du règne de Jésus-Christ. Ce Collège avoit été imaginé par Michel Hunnius, Surintendant de Lubeo, qui l'avoit proposé & recommandé aux Princes Evangéliques de l'Europe, dans un livre dédié en 1623. à GUSTAVE ADOLPHE, Roi de Suède, & à JEAN GEORGE, Electeur de Saxe.

Ce Théologien leur remontreroit, que dans la vie humaine, lors qu'il s'agit de quelque affaire d'importance, on choisit des personnes habiles pour délibérer là-dessus. Que les Rois consultent leurs Ministres d'Etat, & leurs Conseillers. Que les Sénateurs connoissent des causes civiles; les Consistoires des Ecclésiastiques. Qu'il n'y a point de différent, qui ne soit décidé par un certain nombre de Juges. Que cependant les Evangéliques n'ont érigé aucun Tribunal pour terminer les Controverses de la Religion. Ce qui semble marquer que l'on méprise les plus considérables

dérables intéréts, que les hommes puissent avoir sur la terre.

Pour remédier à ce mal, Hunnius jugeoit qu'on devoit construire un grand édifice, & y entretenir un certain nombre de pieux & savans Théologiens, qui étant délivrés de toutes sortes de soins, rouchant les choses temporelles, auroient des pensions considérables pour vivre honorablement.

Hunnus disoit qu'on devoit assigner à chacun d'eux mille écus de pension, & qu'il falloit les pourvoir d'une Bibliothèque choisie. Que ce Collège devoit être composé de douze, ou pour le moins, de dix Théologiens célèbres, dévots, laborieux, d'une humeur douce, attachés à la saine Théologie, & qu'à chacun d'eux on devoit joindre un Etudiant ou Ecolier studieux, industrieux, robuste, doué de toutes sortes de vertus & éloigné de tous les vices de la jeunesse.

Il vouloit que ces Etudians fussent parfaitement le Latin, le Grec, l'Hébreu, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire ecclésiastique, les Beaux-Arts, & qu'ils fussent exercés dans la dispute. Que toutes les semaines l'un d'eux récitât en chaire un discours sacré, en présence des Docteurs, qui feroient des remarques sur son action. Que tous les mois on soutint une thèse où l'Etudiant répondroit, & le Docteur présideroit, & que quelque-fois celui-là fût le personnage de Président. Que tout ce qui se feroit dans ce Collège fût laissé à la méditation, & à la décision des Etudians, & corrigé ensuite par les Théologiens, qui tâcheroient de se rendre habiles dans les matières qu'ils seroient obligés de traiter dans le

Collège. Que sur-tout ils s'attachassent à la lecture de la Bible, des Ecrits des Pères, & des doctes Théologiens. Qu'ils fissent des lieux communs, où il y eût divers titres, & qu'ils y rangassent les points de Controverse, les Hérésies, l'Histoire Ecclésiastique, le Gouvernement de l'Eglise, les Decrêts des Conciles, la doctrine morale, les cas de conscience, & diverses autres choses.

De cette manière ce Collège seroit un séminaire fertile en hommes très-savans, qui pourroient remplir dignement les plus difficiles & les plus importantes charges de l'Eglise, & des Académies. Car ce célèbre Docteur voyoit que de son temps en Allemagne la barbarie croissoit parmi les Evangéliques, de sorte que les personnes riches croyoient qu'il leur seroit honteux de s'adonner aux saintes lettres. Ainsi l'on en laissoit le soin aux pauvres.

Hunnius espéroit que les Théologiens de ce Collège enrichiroient l'Eglise de plusieurs excellens Ouvrages; puisque l'on a remarqué jusqu'ici combien sont utiles au public les sociétés des Savans, & combien de doctes écrits ils ont mis au jour, quand ils ont joint leurs lumières & leurs connoissances. Par exemple les *Centuries de Magdebourg*, les *Mémoires des Académies des Sciences*, les *Journaux des Savans* qu'on imprime à Leipzig & ailleurs, ne méritent-ils pas l'approbation de tous ceux qui les lisent?

De plus il espéroit qu'une semblable Société, éteindroit plusieurs controverses qui déchirent les Eglises des Protestans, & qu'elle remédieroit à plusieurs autres inconvéniens.

Ainsi

Ainsi il importe de représenter les soins qu'Ernest prit pour faire goûter cet établissement. Le principal but de ce Prince étoit que l'on défendit les Fidèles qui composent la véritable Eglise, contre leurs ennemis publics. Qu'on terminât les querelles & les troubles domestiques, & que du consentement des Princes Protestans, l'on donnât à cette Société la direction & l'inspection des Eglises, & des Ecoles, avec le droit de censurer les Ecrits de Théologie.

Voilà pourquoi, en 1670, Ernest dépêcha aux Etats du Nord le Prince ALBERT son fils, accompagné de *Veiperten*, très-excellent Théologien, de Jean Balchazar de *Gabelkow*, & de L. Jérôme *Bruckner*, Secrétaire d'Etat.

ALBERT arriva le 7. du même mois à *Wolfenbüttel*, & recommanda cette affaire aux Ducs de ce nom. Ces Princes, aussi bien que tous leurs Conseillers, approuvèrent le dessein d'Ernest. Mais parce qu'en ce temps-là il s'étoit élevé des troubles en Allemagne, & que les Ducs avoient quelque différent avec la Maison de Brandebourg, on ne put rien conclurre sur ce sujet.

De *Wolfenbüttel*, Albert se transporta à *Gosorp*, où il conféra touchant ce projet avec le Prince CHRISTIAN ALBERT, qui trouva que cet établissement étoit très-salutaire pour la propagation de la foi chrétienne, & pour le maintien de la concorde. Mais qu'il falloit auparavant savoir quel seroit là-dessus le sentiment des Rois du Nord.

Au mois de mai Albert se rendit à *Copenhague*, où l'on loua beaucoup la piété d'Ernest,

& l'intention qu'il avoit d'établir cette Société. Mais on ajoûta que la chose requeroit une grande prudence, & une exacte circonspection, le Roi voulant la communiquer aux autres Princes de l'Empire, & sur-tout au Roi de Suède, & que lors qu'il fauroit leur avis, il diroit aussi le sien.

Albert fut reçu à *Stockholm* avec beaucoup d'honnêreté. Sa proposition ayant été examinée dans le Conseil du Roi CHARLES, y fut unanimement approuvée. Sa Majesté donna de grandes louanges au zèle qu'Ernest faisoit paroître en cette occasion, & Elle lui écrivit une lettre par laquelle le Roi promettoit de faire tous ses efforts pour seconder les pieux desseins de ce Prince.

Balthazar *Menzner*, & les Théologiens de *Gießen*, dans la même année par le commandement d'Ernest, donnèrent leur jugement touchant cette Société; & dans cet Ecrit ils exposèrent avec beaucoup de savoir les raisons pour & contre cet établissement.

Pendant que le Prince vacquoit avec tant d'ardeur aux affaires de la Religion, il ne négligeoit pas les Civiles. Plusieurs Souverains ont plus à cœur leurs avantages particuliers, & l'affermissement de leur autorité, que le bien de leurs sujets. Mais Ernest, dans le gouvernement de ses Etats, se proposoit une fin plus noble & plus digne d'une grande ame.

Il ne suivoit dans son administration que les règles de la Loi de Dieu, & les maximes d'une politique chrétienne.

Il paroît par ses Ordonnances qu'il connoissoit parfaitement les devoirs des Souverains, &

il faisoit voir dans toute sa conduite qu'il en remplissoit avec soin toutes les fonctions.

Comme un Père de famille, disoit-il, dans une de ces Ordonnances, ne doit pas seulement pourvoir aux besoins de ses enfans par rapport à la vie présente, mais qu'il est aussi tenu de les instruire dans la doctrine du salut; de même un Prince doit non-seulement procurer la sûreté & le bonheur temporel de ses peuples, mais aussi contribuer, autant qu'il peut à leur avancement dans la piété & dans la connoissance de la doctrine céleste, pour l'avancement de la gloire de Dieu. Voilà pourquoi, dans la S. Ecriture le devoir des Princes est exprimé par ces paroles: Qu'ils sont tenus de juger leur peuple dans la justice, de défendre celui qui est opprimé, de soulager le pauvre, & de le délivrer des mains de l'impie; de récompenser les gens de bien, & de punir les méchans. Et comme les arbres verts fournissent de l'ombre & des alimens aux bêtes; ainsi le Prince doit pourvoir à la subsistance & aux besoins de son peuple, sur-tout à son instruction & à sa correction. En sorte que non-seulement le Magistrat serve l'Eternel, avec une crainte religieuse, & observe tout ce qui est écrit dans la Loi de Dieu, mais aussi qu'il tâche de faire fleurir la piété parmi ses sujets. Qu'il établisse dans les Eglises, & dans les Ecoles des personnes habiles, & pieuses; & qu'à l'exemple du Roi Darius, il ordonne à tout le monde d'honorer & de craindre Dieu. Qu'il fasse tout ce qui dépend de lui pour réprimer les péchés, & les vices; qu'il châtie avec rigueur ceux qui sont incorrigibles, & qu'il établisse la tranquillité & la sûreté dans ses Etats. Car Dieu a donné la puissance souveraine au Magistrat, comme le dit un Docteur de l'Eglise, afin qu'il favorise, & qu'il apaise les bons desseins de ses sujets; qu'il leur ouvre le chemin du Paradis, & que les Royaumes de la terre servent au Royaume des Cieux.

C'est ainsi que Josué prit soin d'instruire les Anciens du peuple d'Israël, & que David enseigna ses sujets, comme s'il eut été leur Pasteur, & leur Prélat. Venez à moi, dit-il, obéissez-moi, & je vous apprendrai à craindre Dieu. Samuël étoit le Juge des Israélites, & cependant il leur parloit des choses divines. Le Roi de Ninive ayant indiqué un jour de jeûne, & de pénitence, se leva de son Trône, quitta la pourpre, mit un habit de deuil, s'assit sur la cendre, & excita par son exemple ses sujets à imiter sa repentance. Ezéchias par un écrit public adresse cette exhortation à son peuple: Vous enfans d'Israël, retournez à l'Eternel le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, & il retournera vers ceux d'entre vous qui sont échappés des mains des Rois d'Assirie. Aza assembla tout Juda, & tout Benjamin, & par son ordre ils renouvelèrent l'alliance que Dieu avoit traitée avec leurs pères, s'étant engagés à craindre l'Eternel de tout leur cœur; tellement qu'ils devoient faire mourir tous ceux qui ne le recherchoient point, tant les petits, que les grands, tant les femmes, que les hommes. Josias fit la même chose. Il convoqua sous les habitans de Jérusalem, & sous les hommes de Juda, les Sacrificateurs, les Lévites, & tout le peuple, depuis le plus grand, jusqu'au plus petit, & on lut, eux l'entendant, toutes les paroles du livre de l'alliance. Et le Roi promit devant l'Eternel, qu'ils le suivroient, & garderoient ses commandemens de tout leur cœur, & de toute leur ame. De même, après la captivité de Babilone, les Principaux & les Chefs du peuple s'assemblèrent, & s'obligèrent avec serment de marcher dans la Loi du Seigneur.

La piété d'Ernest paroïssoit non-seulement dans les instructions qu'il donnoit aux Souverains, mais aussi dans toute sa conduite. Il choisissoit pour ses Conseillers, d'excellens personnages,  
recom-

recommandables par leur fidélité, & par leur habileté dans le maniement des affaires d'Etat, & il ne conféroit ces Emplois qu'à ceux qui régloient toutes leurs actions sur la Loi de Dieu. Et lors qu'il n'en trouvoit pas dans ses Terres, il les appelloit d'ailleurs. Ernest leur donnoit des marques très-obligeantes de sa bien-veillance, & eux le servoient avec ardeur & avec affection, & l'honoroiert avec tout le respect qui lui étoit dû. Ils prenoient un extrême plaisir à témoigner leur fidélité à un Prince si bon, si pieux, & si reconnoissant des services qu'ils lui rendoient.

C'est avec ces Ministres qu'il prenoit de justes mesures pour procurer le salut de son peuple, & pour le rendre heureux, & suivant leurs conseils, il publia des Loix très-utiles à ses sujets.

Il témoignoit beaucoup d'averfion pour les hommes rusés, pour les trompeurs, pour les bouffons, & sur-tout pour ceux qui n'avoient ni foi, ni Religion. Lors qu'on lui faisoit quelque rapport pour noircir la réputation d'un autre, il avoit accoutumé de mander celui qui étoit accusé, & il ordonnoit au délateur, de soutenir, en sa présence, que ce qu'il avoit avancé contre lui étoit véritable. Et s'il ne pouvoit pas le prouver, le Prince lui commandoit de quitter sa Cour.

Quoiqu'il aimât & estimât fort les Ministres, il ne permettoit pas néanmoins qu'à son insû ils décachetassent les lettres qu'on lui avoit écrites. Il vouloit lui-même les ouvrir pour être informé le premier de ce qu'elles contenoient.

Ses principaux Ministres étoient George *Franzk* Silésien, célèbre Jurisconsulte, dont on peut voir la vie dans l'histoire de Gotha, composée par *Sagittarius*. Après la mort de *Franzk*, arrivée en 1659, Guillaume *Schræder* de Salzung, qui étoit aussi un savant Jurisconsulte, remplit la place. Il avoit été Ambassadeur des Ducs de Saxe dans l'Assemblée tenue à Francfort, en 1658. Celui-ci étant mort en 1667, son successeur fut Voit Louis de *Seckendorf*, personnage très-illustre par sa noblesse, par son savoir, par sa prudence, & par les grands services qu'il a rendus à l'Eglise, aux Cours de Gotha, de Zeitz, de Dresden, & de Brandenbourg. Son éloge a été composé par *Bœcler*, dans son livre intitulé. *Museum*. Quant aux autres Ministres d'Ernest, on en trouve la liste, & le caractère dans l'itinaire de Constantin Germain, où il leur donne les louanges qui leur sont dues.

Dans la police, le premier soin d'Ernest étoit de corriger les mœurs de ses sujets, & de les faire vivre suivant les Loix de la nature, & de la justice; ou plutôt, de les porter à témoigner par leurs actions qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils croyoient à l'Évangile de Jésus-Christ.

On ne peut réfléchir sur les saintes Ordonnances qu'Ernest publia, & sur les pieux devoirs qu'il y recommande, sans être convaincu qu'elles avoient-été dictées par un cœur embrasé de l'amour de Dieu, & de celui du prochain. La postérité l'appellera, avec raison, le *Promoteur perpétuel de la probité & de la vertu*, lors qu'elle considérera les Loix qu'il fit contre les imprécations, les blasphèmes, la luxure, l'ivrognerie, la débauche, les querelles, les duels, les fraudes, le libertinage, & contre

contre toutes fortes d'excès; & les peines qu'il ordonna contre les scélerats, afin de détourner les autres de suivre leur exemple.

Il est vrai, qu'à cause de l'extrême corruption du siècle, il ne pût pas extirper tous les vices de ses sujets, mais il fit tous les efforts pour en arrêter le cours, & pour rendre son peuple sage, & vertueux.

Jean Ernest Schadius, Recteur du Collège de Schleusing dans l'Oraison funèbre d'Ernest, parle de ses Ordonnances en ces termes: *L'Amour paternel que ce Prince avoit pour ses sujets paroit principalement dans les Loix qu'il fit pour régler l'ordre qu'on devoit observer dans le culte divin, dans l'administration de la justice, dans le jugement des procès; dans celles qu'il publia pour contenir dans le devoir les Ministres de l'Eglise, les Politiques, les pères, les mères, les enfans, les artisans, les ouvriers, les servitens, &c. Il publia des Loix somptuaires pour défendre le luxe. Il ordonna que personne ne trompât son prochain, qu'on ne dissipât inutilement son argent, qu'on ne le transportât hors de ses terres, & que chacun vécût dans la modestie, dans la frugalité, dans la sobriété, & dans la vertu. Par une Ordonnance touchant les mendiens, il vouloit qu'on pourvût à la subsistance des pauvres, & que l'on empêchât ceux qui pouvoient travailler de vivre dans l'oisiveté.*

Il assistoit très-souvent aux Conseils, où l'on décidoit les causes civiles, & les ecclésiastiques, & où l'on traitoit des choses qui pouvoient être avantageuses à ses sujets. Avant que les Juges prononçassent leur jugement sur les affaires d'importance, il vouloit qu'on l'en informât, & il les examinoit lui-même.

Il n'avoit garde de prêter l'oreille à ces corrupteurs des Princes, qui disent que le Souverain doit se décharger du gouvernement sur des Conseillers prudens & habiles, qui sont tenus d'en répondre, & que pour lui, on ne peut pas trouver mauvais s'il passe son temps dans les plaisirs, laissant aux autres l'embarras & la peine des affaires.

Ernest étoit persuadé que Dieu ne l'avoit élevé dans ce poste éminent, que pour conduire lui-même ses sujets, & qu'un jour il seroit tenu de lui rendre compte de son administration.

Comme il désiroit de connoître l'état de ses Principautés, quelque-fois il les parcouroit tout seul, sans se faire connoître. Il s'entretenoit avec des gens de la plus basse condition, & leur demandoit de quelle manière ceux qui leur commandoient s'acquiroient de leur emploi? quelles étoient leurs bonnes ou leurs mauvaises qualités?

Chacun de ses sujets pouvoit lui même s'adresser au Prince, pour implorer sa justice. On ne les empêchoit pas de s'approcher de lui, & il les écoutoit avec une bonté paternelle. Il recevoit lui-même leurs Requêtes, & lors que leurs demandes étoient justes, ou qu'il pouvoit les leur accorder, il ordonnoit que sans délai on leur donnât satisfaction.

Comme il souhaitoit que personne n'eût sujet de se plaindre, il prenoit de grandes précautions pour empêcher, que sous couleur de droit, ou sans connoissance de cause, on ne condamnât pas les innocens. Il croyoit d'ailleurs, que lors qu'il s'agissoit d'infliger des peines, il falloit tou-  
jours

jours pancher vers l'avis le plus doux, parceque les soupîrs & les larmes de ceux qu'on punit sans l'avoir mérité, attirent sur les juges la malédiction & les fléaux de Dieu.

C'est pourquoi, il vouloit lui-même prendre connoissance des causes criminelles, aussi bien que des civiles, & il ne s'en rapportoit pas aux lumières des autres. Ainsi personne ne pouvoit gagner son procès, en corrompant les Juges. Et les Grands qu'on auroit gagnés par des présens ne trouvoient pas moyen de favoriser des demandes injustes.

Que s'il arrivoit que les Juges ayant succombé à la tentation de recevoir de l'argent, ou quelque autre libéralité de leurs parties, eussent soutenu une mauvaise cause, il les en punissoit sévèrement.

Il ne pouvoit pas souffrir les chicanes, & il chassoit du Barreau ceux qui en usoient, témoignant de la bienveillance aux Avocats & aux Juges qui s'acquitoient de leur emploi avec fidélité & avec honneur. Lors qu'on demandoit un délai, pour avoir la consultation de quelques habiles Jurisconsultes, ou d'une Académie touchant une question de Droit, il l'accordoit. Mais il dérestoia les longueurs des procès, jugeant que c'étoit un abus qu'il falloit corriger, & qu'on devoit expédier promptement les parties.

Chaque semaine il avoit marqué un jour, auquel accompagné d'un de ses Fils, il visitoit les Cours de Justice. Lors qu'il y étoit, il lisoit lui-même les Requête de ses sujets; il pésoit leurs causes; il les faisoit enrégistrer, & il signoit

les sentences qu'on avoit rendues. Il étoit si infatigable lors qu'il s'agissoit de rendre justice, que souvent quand il sortoit du Conseil pour aller dîner ou souper, il y retournoit, si on lui présentoit une nouvelle Requête.

Toutes ces choses nous font voir qu'Ernest n'étoit pas du nombre de ces Princes qui savent faire de bonnes Loix, mais qui se réservent le droit de les violer, quand bon leur semble. Il étoit lui-même en bon exemple à ses sujets, & leur montrait le chemin de la vertu & de la piété, par la régularité de sa conduite & par la sainteté de ses mœurs. Il rapportoit tous ses desseins à la gloire de Dieu, & à l'avancement du règne de Jésus-Christ.

*Il savoit très-bien, dit Cokier, que les Princes étant posés dans un lieu éminent, sont exposés à la vue d'une infinité de personnes, qui observent toutes leurs démarches, & qui donnent à leurs actions des louanges & le blâme qu'elles méritent. C'est pourquoi, le Prince de l'éloquence Romaine \*) disoit, que Tels que sont les Souverains, tels sont aussi leurs Sujets. Si l'on a remarqué, dit encore Cokier, que le Palais du Grand Constantin étoit semblable à un Temple, on peut assurer la même chose de la Cour d'Ernest.*

Le matin dès qu'il étoit levé, il employoit quelques heures à la prière, & à la lecture de la Bible. Puis il faisoit les dévotions publiques dans l'Assemblée des fidèles. Il n'y avoit aucune affaire, quelque importante qu'elle fût, aucun voyage, quelque nécessaire qu'il pût être, aucun divertissement, aucun intérêt, qui pût le détourner de ces saints devoirs.

\*) Cicéron.

Il vouloit que ses Conseillers & ses Courtisans rendissent à Dieu le même culte qu'il lui rendoit, qu'ils menassent une vie pure & régulière, qu'ils s'acquittassent de tout ce qu'ils devoient à Dieu & aux hommes; les y animant par ses exhortations, & par son exemple.

Les vanités, les plaisirs illicites, les Jeux de hazard, la Comédie, les débauches, la flatterie, la calomnie, la médisance, l'envie, les querelles, les fraudes, étoient bannies de sa Cour. Tous ceux qui s'abandonnoient à des excès & à des divertissemens criminels avoient ordre de s'éloigner de sa présence.

Mais les plus rares, & les plus excellentes vertus, savoir la piété, la probité, l'intégrité, la sobriété, la tempérance, l'amour mutuel, la sincère amitié, le désir de rendre à son prochain de bons offices, avoient établi leur demeure fixe dans son Palais.

Il croyoit que les Bouffons, les Turlupins, & ceux qui contrefont les fous étoient le *déshonneur de la Cour d'un Prince*. Et il soutenoit que ceux qui se divertissoient de leurs sottises, de leurs turlupinades, de leurs obscénités, & des discours insolens qu'ils ont accoutumé de tenir, étoient indignes de porter le nom de Princes Chrétiens. Il favoit que chacun doit rendre compte à Dieu de toutes ses paroles, & du temps qu'on perd à entendre les impertinences de ces sortes de gens.

Les Courtisans mondains prétendent que les Souverains peuvent, sans crime, prendre des divertissemens de cette nature, pour se délasser de leurs importantes occupations. Mais Ernest étoit trop

trop sage & trop pieux, pour écouter de semblables conseils, & pour se divertir des choses que Dieu déteste.

Lors que la tristesse s'emparoit de son cœur, le seul Esprit de Dieu étoit capable de la dissiper, & il n'étoit sensible qu'aux plaisirs que répand dans l'ame une piété pure & solide, avec le témoignage d'une bonne conscience.

La principale récréation qu'il prenoit étoit de s'entretenir avec des gens graves, doctes, sages, & dévots, & la conversation de ces personnes lui étoit également agréable, & utile. Lors qu'il avoit quelques momens de relâche, il les passoit avec eux, pour se donner ensuite avec plus de vigueur & d'application aux affaires du Gouvernement, dont il n'étoit jamais accablé, quoiqu'il s'y attachât avec toute l'assiduité dont il étoit capable.

Les Cours des Princes sont d'ordinaire remplies de méchans & de libertins; mais dans celle d'Ernest on ne trouvoit pas des gens de ce caractère. L'illustre Bœcler, *in Museo*, assure que les bonnes mœurs & la probité y régnoient, & qu'il auroit crû que le *Cyrus* de *Xénophon* n'étoit qu'un portrait fait à plaisir pour tracer les bonnes qualités qu'un Prince doit avoir, & que le Panegyrique de *Pline* étoit un discours plutôt oratoire qu'historique, s'il n'avoit vû dans la personne d'Ernest toutes les vertus qui sont représentées par ces deux excellens Auteurs.

Ernest ne recevoit au nombre de ses domestiques aucun Valet de pié, qui ne sût écrire & chiffrer, ou qui n'eût quelque connoissance de l'Archi-

l'Architecture, ou de la Géométrie; & il leur donnoit quelque plus grand emploi, après avoir éprouvé leurs talens & leur capacité.

Il prenoit un soin paternel de ses Pages. Le premier jour qu'on les lui amenoit, il leur demandoit s'ils vouloient s'attacher aux lettres, ou prendre la profession des armes. Après avoir sù leur dessein, le Prince observoit s'ils s'acquitoient avec diligence des promesses qu'ils lui avoient faites.

Il ne s'opposoit pas à leur volonté, & il ne vouloit pas que les services qu'ils lui rendoient les détournassent de leurs études, ou de leurs exercices. Il vouloit que ceux qui avoient pris le parti des lettres fussent assidus à l'école, & qu'on s'informât de leurs Précepteurs des progrès qu'ils y faisoient.

On leur donnoit libéralement les livres dont ils avoient besoin; & quand ils avoient fini leur cours Académique on leur fournissoit de l'argent pour voyager dans les pays étrangers. Enfin on n'omettoit aucune des choses qui pouvoient contribuer à leur avancement.

*Seckendorf*, l'ornement de la noblesse d'Allemagne, étoit redevable à ce Prince de tout le savoir qu'il avoit acquis; & *Heberstein*, Conseiller privé du Roi de Pologne, fut instruit à la Cour d'Ernest dans tout ce qui regarde les Belles-lettres.

Il ne faisoit pas grand cas des Gentils-hommes qui ne s'étoient pas appliqués à l'étude. Il estimoit davantage les habiles Ouvriers, & ceux qui

qui excelloient dans quelque Art. C'est pourquoi il dit un jour à un de ses Courtisans, qui sans doute n'étoit pas fort habile: *A quoi êtes-vous bon dans le monde? Vous n'êtes qu'un ignorant.*

Il n'élevoit pas aux premières dignités les plus puissans & les Gentilshommes de la plus ancienne noblesse, mais ceux qui surpassoient les autres en sagesse, en savoir, en habileté, & en mérite; jugeant que la vertu ne doit son origine qu'aux qualirés de l'ame, & non pas à la race dont on est issu. Il disoit que tous les jours il naît des nobles, dont la moindre partie l'est par les dons de l'esprit. Mais lors qu'il voyoit des Gentilshommes qui joignoient la noblesse du cœur à celle du sang, il leur donnoit des marques d'une bienveillance extraordinaire, faisant connoître en même temps qu'il les estimoit plutôt pour leur vertu, qu'à cause de leur naissance. Car il croyoit qu'un noble revêtu d'un emploi public, s'il manquoit d'habileté, de prudence, de savoir & de probité, étoit plus nuisible qu'utile à l'Etat.

Un Gentilhomme de ce caractère lui ayant demandé l'administration d'un Baillage, Ernest consulta là-dessus un autre Baillif, également recommandable par sa piété, par sa fidélité & par sa noblesse; Celui-ci répondit par deux vers Allemands, dont le sens est: *Lors qu'on charge un Gentilhomme de l'administration d'un Baillage, le Prince n'en reçoit que des ceufs ou des pontes.*

Ernest surpris de cette réponse, lui répliqua, *Je m'étonne que vous, qui êtes Gentilhomme me parliez de la sorte. A quoi l'autre répartit: Tous les nobles ne sont pas de mon naturel, & n'ont pas uniquement*

quement en vue l'avantage de leur Prince & celui de ses sujets. Cet entretien fini, Ernest déclara au Gentilhomme qui prétendoit à ce Baillage, qu'il ne pouvoit pas lui en conférer l'administration.

On demandera peut-être, comment il pouvoit conserver l'union & la concorde entre tous les différens Conseils qui prenoient connoissance des affaires publiques. Car on sait que ceux qui composent ces Assemblées sont rarement unis ensemble. A quoi je réponds, que comme Ernest assistoit à tous ces Conseils, où il présidoit, & que tout s'y régloit par son autorité, il empêchoit qu'il n'y eût aucune jalousie, ni contestation entr'eux.

Au reste, il ménageoit ses revenus avec prudence & avec sagesse; & son économie tournoit à l'avantage de ses sujets. C'est pourquoi, Guillaume de Schræder l'appelle: *Le parfait modèle de toutes les Economies des Princes.*

Sa Cour étoit très-bien réglée. Elle étoit petite à la vérité, mais assez nombreuse pour procurer le bien public, & pour remplir toutes les charges de ses Etats. Personne n'y vivoit dans l'oisiveté. Personne n'y étoit entretenu pour la seule pompe, & pour la parade. Le Prince avoit assigné à chacun de ses Courtisans le travail qui lui convenoit & lui-même n'étoit jamais dans l'inaction.

Il avoit supprimé tous les Emplois inutiles, & rempli son Conseil de personnages expérimentés & exacts à s'acquiescer de leur devoir. On ne mettoit dans son trésor aucun argent, exigé injustement,

justement, & qui pût faire gémir ceux qui l'y portoiert. Il faisoit payer tous les trois mois les pensions à ses Officiers, à compter depuis le jour qu'ils avoient commencé d'exercer leur charge; & les sommes qu'on leur devoit compter étoient toutes prêtes, afin que tous les reçussent dans un même jour.

Quoiqu'il tâchât d'augmenter ses revenus, son principal soin étoit de rendre ses sujets heureux. Car il savoit que le bonheur du Prince est fondé sur celui de son peuple. C'est pourquoi, dans les temps les plus calamiteux il s'engageoit à toute sorte de travaux & de périls, jusqu'à s'exposer à la mort, pour l'amour de ses sujets, comme il est du devoir d'un bon Prince.

Il alloit trouver les Généraux des troupes ennemies, & il leur donnoit de grosses sommes pour empêcher qu'ils ne fissent aucun mal à ses sujets, & pour procurer leur sûreté, qu'il préféroit à toutes les richesses du monde.

Après que la paix fut faite, il leur fournit tout l'argent nécessaire pour acheter du bétail, des chevaux, & les outils dont ils avoient besoin pour cultiver leurs champs, au lieu qu'auparavant ils étoient contraints de tirer eux-mêmes la charrue.

Il connoissoit, au reste, la situation, la nature, & les qualités de toutes les terres, des villes, des villages, des champs, & des mines de son pays. Il savoit quels fruits chaque terroir pouvoit porter; & dans les endroits où il n'étoit pas fertile, le Prince tâchoit de réparer ce défaut par son industrie.

Il s'appliqua aussi à avancer les Manufactures, & à faire fleurir le négoce dans ses Etats. Il publia de nouveaux réglemens aux Ouvriers, suivant l'état du pays où ils travailloient.

Au lieu de diminuër les droits de ses citoyens & de porter atteinte à leurs privilèges, il les augmenta souvent, & gratifia sur-tout les payfans. En un mot, il gouverna ses sujets avec beaucoup de douceur, trouvant fort mauvais que les autres Princes traitassent rudement ceux qui leur étoient soumis, sans considérer que les uns & les autres avoient été rachetés par le sang de Jésus-Christ.

Il disoit avec son Ministre Seckendorf: *Que les Citoyens ne sont pas des Esclaves, & que le Prince n'est Maître absolu ni de leur vie, ni de leurs biens: mais qu'ils étoient nés libres.*

Il n'imposa aucune nouvelle charge à son peuple, & ne prêta jamais l'oreille à ceux qui lui propoisoient de nouveaux moyens pour tirer de l'argent de ses sujets. Au contraire, il les déchargea de plusieurs triburs qu'ils payoient à ses prédécesseurs; n'exigeant d'eux que des subsides modiques, qu'ils pouvoient payer sans incommodité à un Prince ménager. Car comme il étoit ennemi du luxe, il ne faisoit point de dépenses excessives, bien qu'il accordât libéralement toutes les sommes qu'exigeoit de lui la bienséance.

D'ailleurs l'argent qu'il recevoit de ses sujets, il le faisoit servir à leur avantage; les tributs qu'il tiroit d'eux n'étant destinés qu'à l'usage du public.

Il s'occupa presque pendant toute sa vie à orner ses Etats de bâtimens somptueux, afin que

les sommes que ses sujets lui avoient fournies retournaient entre leurs mains. Il agissoit ainsi en Père de la patrie, & ne jouissoit de son bien, que pour en faire à son peuple.

Comme plusieurs de ses paysans étoient tenus de travailler pour lui, & que les Baillifs abusoient souvent de ce droit, s'en prévalant pour leur avantage particulier, il convertit les services qu'ils lui devoient rendre en un tribut modique; & les délivra par ce moyen des vexations de ces Baillifs.

Les égards qu'il avoit pour les paysans l'obligeoient à s'abstenir des Chasses publiques, se contentant de la venaison & du gibier que ses Chasseurs pouvoient prendre, ne se servant de ce droit que pour son usage, & non pas pour son divertissement. Car il savoit que les chasses sont fort préjudiciables aux gens de la campagne, qui souvent sont obligés d'y employer le temps destiné à leurs semailles, où à leur récolte.

Ainsi Ernest tiroit plus d'utilité de ses forêts, que les autres ne font par leurs chasses somptueuses; puis que sans faire de dépense, les Chasseurs diminuoient le nombre excessif des bêtes qui y étoient; en sorte, qu'elles ne ravageoient point les champs, que la venaison ne manquoit ni à sa Cour, ni à ses Courtisans, & qu'il y en avoit même assez pour les citoyens, qui en vouloient acheter.

Les Sujets d'Ernest vivoient dans la tranquillité, & dans la sûreté, contents de leur sort, puis qu'ils avoient tout ce qui leur étoit nécessaire pour passer agréablement leurs jours, & qu'il  
les

les avoit rendus si heureux que même aujourd'hui les paysans de ce pays-là sont beaucoup plus riches, que ceux des autres Princes.

Une marque de la bonté extraordinaire d'Ernest se peut voir en ce qu'il avoit accoutumé de dire: *Qu'il souhaitoit de pouvoir décharger un jour ses sujets de tous les tributs qu'ils lui payoient; & plusieurs savent qu'il avoit tâché de trouver le moyen de les en exempter.*

Par son épargne judicieuse il amassa un trésor, qui ne fut jamais épuisé, pendant la longue guerre qui désola l'Allemagne, quoiqu'il ne l'augmentât par aucune voie injuste.

Il confioit à des gens pieux l'administration de ses Baillages. Ceux à qui il donnoit cette commission devoient auparavant connoître les qualités de ses Terres. Puis il les envoyoit dans les pays étrangers, pour s'instruire dans l'économie, par le commerce de ceux qui y excelloient. Après avoir fait un séjour de quelques années dans les contrées qu'ils visitoient, & y avoir remarqué avec soin les choses qui pouvoient servir à augmenter les revenus du Prince & de la patrie, ils s'en retournoient chez eux, pour donner des preuves de l'habileté qu'ils avoient acquise en voyageant.

Toutes les années les Baillifs rendoient compte de leur receipte & de leur dépense, en présence d'Ernest, qui les exhortoit toujours d'avoir en vue le bien-public. Ainsi ils étoient à couvert des accusations que pouvoient porter contre eux les délateurs, qui souvent calomnient les gens de bien & défendent les méchans.

Lors

Lors que le Prince doutoit de la probité d'un Baillif, après que les Conseillers de la Chambre du Domaine avoient examiné ses compres, il les faisoit revoir par d'autres, qui n'avoient aucune liaison avec le comptable, ni avec ces Conseillers. Par ce moyen il connoissoit si on le servoit avec fidélité.

Il ne voyoit pas les choses par les yeux d'autrui. Car il étoit infatigable au travail: Et d'ailleurs, il avoit reçu du Ciel toutes les lumières qui lui étoient nécessaires pour juger de tout par lui-même.

Il observoit soigneusement l'usage que les particuliers faisoient de leur bien, & ne souffroit pas qu'aucun d'eux s'élevât au dessus de sa condition. Un jour étant *incognito* dans une Hôtellerie, il vit un homme monté sur un Cheval de prix. Son Altesse demanda s'il étoit Gentilhomme, & s'il possédoit quelque charge considérable? On lui répondit que c'étoit un Secrétaire. Ernest écrivit d'abord son nom sur ses tablettes, & ensuite il voulut savoir si ce Secrétaire avoit une grosse pension, & s'il étoit riche? Sur la réponse qu'on lui fit il s'enquit de ses Conseillers si un homme de cette sorte pouvoit vivre dans une si grande opulence sans faire tort à son prochain, & sans vexer les sujets du Prince? Ernest ayant reçu pour réponse que cela ne se pouvoit pas, il manda cet homme & lui fit rendre compte de son emploi: Et comme on trouva qu'il avoit malversé dans sa charge, on l'en dépouilla.

Il usa souvent d'une semblable sévérité. Cependant il savoit faire différence entre les fautes légères, & les crimes. Un de ses Ministres ayant fait

fait par imprudence une action qui méritoit un rude châtement, il lui pardonna à cause des services qu'il lui avoit rendus.

Ayant été informé de la perfidie d'un de ses Conseillers, il lui envoya le Pseaume cent un, afin qu'il le lût, & qu'il vît, comme dans un miroir, en quoi il avoit fait faute. Lorsque dans la suite les Courtisans savoient qu'un de ses Baillifs ou de ses Ministres avoit malversé dans sa charge, ils avoient accoustumé de dire entr'eux, *Son Altesse lui fera bientôt lire le Pseaume des Princes.*

Ernest croyoit qu'il étoit préjudiciable au public d'affermir au plus offrant ses Baillages, ses champs, & la récolte de son blé. Il aimoit mieux les faire administrer par des personnes fidèles. Car quoique les Fermiers de ses revenus anticipassent le payement des sommes qu'ils lui devoient, il jugeoit néanmoins qu'on leur donnoit moyen de commettre diverses injustices, & d'enchérir excessivement le prix des grains, & qu'on mettoit le Prince dans l'impuissance de soulager son peuple dans un temps de famine.

Dans cette calamité publique, il ne négligeoit rien pour y remédier, & pour faire succéder l'abondance à la disette. Ainsi il a mérité à juste titre le nom de PIERRE DE LA PATRIE; & il avoit tellement gagné le cœur de ses sujets, qu'ils étoient toujours prêts à lui fournir tout leur bien, & à répandre tout leur sang, pour le retirer des dangers où il pourroit se trouver.

Que dirai-je maintenant de sa libéralité & du bon usage qu'il faisoit de son argent? Il l'employoit pour avancer la gloire de Dieu & pour procurer le bien de son peuple. Il faisoit des largesses aux Ecoles, aux Eglises & aux Ministres.

D

Comme

Comme en plusieurs lieux les Pasteurs n'avoient qu'un petit salaire & qu'ils avoient de la peine à subsister, ce qui étoit cause qu'ils s'occupoient à toute autre chose qu'à leurs études, afin de pouvoir nourrir leur famille; Que les Maîtres d'Ecole exerçoient divers métiers, & servoient de mercenaires, négligeant de cette manière l'instruction de la jeunesse, il augmenta leurs appointemens; leur accordant autant d'argent qu'il leur en falloit pour vivre honnêtement, sans s'engager à des travaux incompatibles avec leurs emplois.

Il ajouta cinq Surintendans, & dix Adjointes à ceux qui étoient revêtus de ces charges. Il établit cinq nouvelles paroisses, & vingt nouvelles Ecoles. Il fonda une Maison pour les Orphelins, avec des rentes qui devoient servir à entretenir les veuves des Pasteurs, & des Maîtres d'Ecole; assignant à celles-là deux mille écus, & à celles-ci cinq cens florins.

Les Politiques & les Baillifs de ses terres, aidés par la libéralité d'Ernest, firent un semblable établissement pour leurs veuves.

Il destina diverses sommes d'argent pour ceux qui cultivoient les Belles-lettres, afin de les nourrir dans les Collèges, & dans les Académies. Il faisoit aussi diverses autres grâces à ses sujets que je passerai sous silence.

Il employa de grosses sommes pour l'impression de plusieurs Ecrits de Théologie, comme il a été dit ci-dessus; & il donnoit ces livres aux Eglises, à ceux qu'il estimoit, à cause de leur piété & de leur mérite, & aux enfans qui faisoient des progrès dans l'étude. Il employa aussi de grandes sommes pour la réparation des Temples, des Ecoles, des villes & des villages consumés

famés par des incendies, & pour l'entretien des fidèles bannis de leur patrie à cause de leur Religion; & il est sûr qu'il a employé plus de cinq cens mille écus en des usages pieux, comme le témoigne *Hoennius*, dans la *Chronique de Coburg*.

Ernest agissoit avec beaucoup de circonspection lors qu'il donnoit des pensions, comme je le montrerai par ce seul exemple. Un Etudiant en Théologie, qui venoit d'une Académie voisine, se présenta au Prince, habillé comme un homme du monde, & faisant paroître beaucoup d'orgueil, lui demanda une pension, que les Allemands apellent *Stipendium*. Ernest jugeant que cet homme n'avoit pas l'esprit ni le cœur bien réglé, lui répondit: *Je ne puis me persuader que vous ayez besoin de mon assistance, puisqu'à en juger par voire extérieur, il semble que vous soyez en état d'assister les pauvres. Je vous conseille de vous retirer, & de ne pas penser que je fasse un assez mauvais usage de mon argent, pour en fournir à un prodigue comme vous. Si vous revenez ici avec des marques d'une modestie chrétienne, & d'une véritable piété, & que vous aportiez un bon témoignage des Professeurs de l'Académie, vous me trouverez prêt à vous assister dans vos études.*

Il ressentoit une joie intime, quand il savoit que ces censures & ses exhortations avoient ramené quelque vicieux dans le chemin de la vertu; & alors il lui faisoit de grandes libéralités, pour l'encourager à faire tous les jours des progrès dans la piété.

Il augmentoit volontiers les gages des Ministres, qui avoient de nombreuses familles. Lors que quelqu'un de ses domestiques s'acquitoit mal de son emploi, il le rendoit par ses largesses plus exact & plus diligent à le servir. Toutes les fois que ses valets de pié présentoié des enfans en

barême, il leur donnoit des marques de sa libéralité.

Il fit de grandes dépenses pour fortifier ses places, & pour construire de nouveaux bâtimens. Il employa aussi beaucoup d'argent en Tableaux, & en toutes sortes de livres dont il fit une belle Bibliothèque.

Toutes ces dépenses, bien qu'elles fussent fort grandes, n'épuisèrent pourtant pas son trésor. Il lui en restoit assez pour prêter des sommes considérables à divers Princes, qui lui donnoient en engagement leurs Baillages: Et comme quelqu'un lui eut rémoigné sa surprise, qu'il pût fournir à tant de dépenses: *Dieu, dit-il, me fait part de ses biens, & je les conserve par mon épargne.*

Il pourvoyoit, avec un soin extrême, à l'entretenement de ses sujets, leur faisant vendre des grains à un bas prix, lors qu'ils étoient fort chers. Car dans les années d'une abondante récolte, il remplissoit tous ses gréniers de blé, afin de le leur distribuër dans la disette.

Cette calamité, pendant la vie d'Ernest, affligea deux ou trois fois ses Etats, mais par sa libéralité il en délivra ses peuples, aussi bien que ceux de son voisinage.

En 1645. un incendie ayant consumé la plus grande partie de la ville de Gotha, il ne voulut pas que les nouvelles maisons fussent de bois, & il prêta de l'argent aux citoyens, afin qu'ils les refissent de pierre, voulant qu'elles fussent d'une égale hauteur, & que de trois en trois maisons, on construisit une muraille, aussi haute que les troits, afin que le feu, à l'avenir, ne pût faire de si grands ravages dans Gotha. Ainsi d'une ville

ville de bois, il en fit une de pierre, comme AUGUSTE disoit de Rome; *Que d'une ville de brique, il en avoit fait une de marbre.*

Il ne faut pas oublier un autre projet qu'Ernest avoit formé, mais qu'il ne put pas exécuter, ayant été prévenu par la mort. Afin que les Pasteurs & les Maîtres-d'Ecole des villages ne s'occupassent plus à l'agriculture, & à des travaux de cette nature, il avoit réolu de leur donner tout l'argent & le blé qui leur étoit nécessaire, pour entretenir honnêtement leur famille, & pour acheter les livres dont ils avoient besoin.

Il n'étoit pas encore déterminé s'il leur feroit une distribution égale, pour empêcher qu'il n'y eut entr'eux de l'envie, ou s'il assigneroit de plus grands revenus à de certaines paroisses, afin d'y établir ceux qui surpassoient les autres en savoir & en piété, & que par-là il les excitât à se rendre dignes de leur emploi.

Avant que de passer au récit des autres vertus d'Ernest, je rapporterai un autre exemple de sa libéralité. Un jour se promenant à la place de la ville, il entendit une mère qui reprenoit ses enfans, & qui les exhortoit à mener une vie conforme à la piété. Il demanda quelle femme c'étoit? Et sur ce qu'on répondit que c'étoit l'épouse de W. qui étoit un de ses valets de pié, il lui donna cent florins, afin qu'il acquitât une dette, pour laquelle sa maison étoit engagée. Ce qui porta le Prince à lui faire ce présent, c'est qu'il fut, que cette femme prenoit soin d'élever ses enfans dans la crainte de Dieu.

Ernest, au reste, savoit que les Princes ne doivent rien épargner pour soutenir leur Dignité; ainsi quoiqu'il eût banni le luxe de sa Cour, il

n'épargnoit pas les frais, lors qu'il s'agissoit de paroître avec éclat, dans les occasions solennelles.

Quand Frédéric son fils se maria avec la fille d'AUGUSTE, Administrateur de Magdebourg, & qu'on amena l'Épouse à son Mari, Ernest n'omit rien pour rendre cette fête magnifique. Cette Princesse & ses frères furent reçus & traités splendidement. Les Tables furent servies pendant plusieurs jours avec une profusion & une délicatesse surprenante, & l'on avoit prié à ces festins un très-grand nombre de citoyens. Il y eut aussi des concerts admirables & des spectacles très-divertissans.

Ernest ne témoignoit pas seulement sa magnificence dans les réjouissances publiques, mais aussi dans les solennités funèbres, comme on le vit dans la sépulture de ses frères, de ses fils, de ses filles, & de quelques-uns de ses parens.

En 1643. dans le temps des plus grandes fureurs de la guerre, & pendant que *Bannier*, Général Suédois désoloit les terres d'Ernest, il employa deux cens mille écus, dont il avoit emprunté la plus grande partie, à la construction d'un Château magnifique, à qui il donna le nom de *Fridenstein*, n'ayant rien épargné pour le rendre commode, & capable de loger un Grand Prince.

L'année 1655. il environna ce château de murailles, de fossés & de bastions, non pas par ostentation & par vanité, mais afin d'avoir une retraite sûre, où il pût se défendre contre les insultes des ennemis. Mais comme c'étoit un Prince d'une admirable piété, il se confioit bien davantage au secours du Ciel, qu'à ses propres forces,

forces, étant persuadé que la protection de Dieu le garantirait de toute sorte de maux. Les vers qu'il fit mettre sur la porte de ce Château font une preuve de cette vérité. Les voici :

*Hierbey erinnert euch, daß wegen eurer Sünden  
Ihr mit GOTT Frieden macht, so wird sich  
Friede finden :*

*Und die ihr kommt nach uns, was böß begangen  
flieht,*

*Dannit dem Untergang ihr euch hierdurch entzieht.*

C'est à dire :

Souvenez-vous de faire votre paix avec Dieu, qui est courroucé contre vous à cause de vos péchés, & vous jouirez d'une véritable paix. Vous qui viendrez après nous fuyez le mal, afin que vous évitiez une ruine éternelle.

La confiance qu'il avoit en Dieu paroît clairement dans le discours qu'il tint à ses Conseillers, lors qu'il voulut commencer cet édifice. Comme sa famille croissoit tous les jours, & que pour être logé commodément, il avoit besoin d'un nouveau Palais, il demanda à ses Ministres s'ils lui conseilloient de bâtir le château dont il avoit formé le projet ?

Ils lui répondirent que dans ces temps fâcheux il ne pouvoit le construire, sans imposer de nouvelles charges à ses sujets, & contracter de grosses dettes. A quoi le Prince répliqua : *Je suis que vous êtes des gens de bien, & qu'en parlant de la sorte, vous avez suivi les lumières de votre conscience, & que vous avez en vue mon avantage & celui de mon peuple. Cependant je n'ai formé ce dessein qu'après avoir imploré là-dessus la bénédiction de Dieu. Et comme je suis dans la nécessité*

*d'entreprendre ce bâtiment, & que ce n'est pas pour mon plaisir que je m'engage à cette dépense; j'espère que le Seigneur me donnera les moyens d'y fournir, & que bien loin de souler par-là mes sujets, cet édifice me mettra en état de diminuer leurs charges. Que si le contraire arrive, vous n'en serez pas blâmés, & il ne faudra imputer la faute qu'à moi seul.* Il ordonna ensuite qu'on mit sa déclaration dans les archives, pour faire connoître qu'il n'avoit pas entrepris ce bâtiment par l'avis de ses Conseillers, & qu'à cet égard on ne pouvoit leur faire aucun reproche, puis qu'ils avoient tâché de le détourner de ce dessein.

Après qu'il eut achevé de construire ce château, il convoqua les mêmes Conseillers, & leur ayant montré ce magnifique Palais, il leur dit, qu'il remercioit Dieu de ce qu'il l'avoit assisté extraordinairement dans cette entreprise.

Comme pour l'exécuter il n'avoit pas exigé de nouveaux tributs de ses sujets, le bruit se répandit, qu'en creusant les fondemens, & en ôtant les décombres, on avoit trouvé une grande quantité d'or & d'argent. Ce qui pourtant n'est pas conforme à la vérité. Et il est sûr qu'il ne vint heureusement à bout de ce dessein, que par la seule bénédiction du Ciel.

Il se prévaloit rarement du droit qu'il avoit de faire battre de la monnoie, de peur qu'on ne crût qu'il vouloit en tirer du profit; ce qui lui sembloit indigne d'un bon Prince.

Lors qu'il faisoit fraper des médailles, il vouloit qu'on y mit des paroles, qui en peu de mots fussent capables d'inspirer la piété à ceux  
qui

qui les liroient, & d'allumer l'amour de Dieu dans leur cœur. Plusieurs personnes en ont ramassé les plus curieuses; mais comme en ce siècle on est fort avide du gain, la plupart ont été fondues pour en tirer du profit.

Ayant fait célébrer des actions de graces solennelles le 11 & 12 Août 1650. à l'occasion de la paix d'Osnabrück, il fit aussi fraper une médaille à ce sujet, dont il fit distribuër des pièces à tout le monde, sans oublier les Ecoliers de toutes les Ecoles de son Duché. Sur cette pièce étoit écrit ce qui suit :

*GOTT den Herren lobt und ehrt,  
Der den Frieden hat bescheert.  
Fördert seine Furcht und Ehr,  
Sonst besteht er nimmermehr.*

C'est à dire :

Louëz Dieu à tout jamais  
Qui nous accorde la paix.  
Consacrez - vous tous à lui  
Afin qu'il soit votre appui.

En 1661. le 2 Septembre, il se fit rendre hommage à Wafungen dans le Henneberg, & fit aussi fraper une médaille à ce sujet. D'un côté l'on voyoit les armes de Henneberg avec une couronne & ces mots :

*Fried in Gemeinschaft ernelhrt.*

C'est à dire :

C'est la paix qui nous nourrit :  
Et à l'envers :

*Unfried durchaus verzehrt.*

C'est à dire :

Mais la guerre tout détruit.

En 1668. il fit encore fraper une belle médaille, dont voici la description: D'un côté il y a un cœur couronné; autour de la couronne est écrit: *La couronne de Justice.* Tout en haut est le soleil avec le nom de Jésus, & dans un cercle

*Und wenn mir gleich das Herz zerbrich,  
So bist du doch mein' Zuversicht.*

C'est à dire:

Et quand mon cœur me défaudra  
Mon espoir en toi restera.

Au milieu est écrit: G O T H A 1668.

A l'envers on trouve ce qui suit:

*Nun bin ich frey von Sünd und Pein,  
Gesund mein Leib, die Seele mein.  
Nun schau ich GOTT von Angesicht  
In seinem Hauß mit vollem Licht.  
Nun seyr' ich mit der heiligen Schaar  
Das ewige selige Jubeljahr.*

C'est à dire:

Rien ne peut plus incommoder mon corps ni mon ame. C'est à présent que je contemple Dieu face à face, dans la maison que lui-même a fondée & qu'il éclaire d'une lumière éternelle. C'est à présent que je célèbre avec tous les Esprits glorifiés un Jubilé plein de charmes & de délices qui ne prendra jamais de fin.

Après qu'il eut fait rebâtir le Temple d'*Heldbourg*, qui est situé sur une montagne, il voulut que le Pasteur de ce lieu fit quelques sermons sur l'enlèvement d'Hénoch au Ciel: Car, di'oit-il, *notre plus ardent désir est de parvenir à cet heureux séjour*

*ſéjour. A quoi me ſerviroient mes Etats, mes ſujets, & toutes les richesses du monde, ſi je ne poſſédois pas la félicité éternelle.*

Il ſoupiroit toujours après les biens céleſtes. Il exhortoit ſans-ceſſe les Courtiſans & ſes domeſtiques de mépriſer la terre, toutes ſes vanités, toutes ſes voluptés, & de ne chercher leur plaifir que dans la piété.

Un jour étant retourné de la chafſe, *Quel profit, dit-il, tirens-nous de ces divertiffemens, où le monde court avec tant d'ardeur? Ils ne produifent que de la laſſitude, du dégoût, & du chagrin. Il n'y a que les biens de la grace qui puiſſent donner une joie ſolide.*

Il ſe reſſouvenoit toujours qu'il avoit été formé de la terre, & cette penſée le munifſoit contre l'orgueil, & empêchoit qu'il n'abuſât de ſa Dignité.

Lors qu'il donnoit quelque livre, il avoit accoutumé d'y écrire ces mots:

*Regenten ſind gemacht aus Erden,  
Regieren auf Erden,  
Und müſſen zur Erden werden.*

C'eſt à dire :

Les Souverains ont été faits de Terre. Ils commandent ſur la Terre, & doivent retourner en Terre.

Comme cette conſidération le tenoit dans une humilité chrétienne, il ne croyoit pas rava-  
ler la puifſance Souveraine où il étoit élevé, en viſitant ſes ſujets, lors qu'ils étoient malades. Il

faisoit cet honneur, non seulement aux personnes de la première qualité, & à ses Ministres qui lui avoient rendu de grands services, mais aussi à des hommes pieux, quoiqu'ils fussent d'une condition médiocre. Lors qu'ils étoient pauvres, il soulageoit leur misère, & les consolait par de saintes exhortations.

Il supportoit avec une constance admirable tous les accidens fâcheux qui lui arrivoient, sachant que Dieu préside à tous les évènements du monde, & que les afflictions dont il visite ses enfans tournent toujours à leur avantage.

A mesure qu'il avançoit en âge, il faisoit toujours de nouveaux progrès dans la sainteté. Et la vieillesse ayant éteint le feu de ses passions, avoit augmenté l'ardeur de sa piété. Il se préparoit à son départ de ce monde par de saintes méditations, & par de fréquentes prières; & pour fortifier son zèle, il vouloit que ses Pages lui lussent continuellement la Sainte-Ecriture.

Quoiqu'il eût l'oreille un peu dure, il ne cessa jamais d'assister aux assemblées publiques de l'Eglise. Afin de se bien préparer à l'ouïe de la parole de Dieu, le ministre, par son ordre, lui envoyoit auparavant un précis de son sermon, ou du moins il lui faisoit savoir de quelle matière il devoit traiter.

Comme la piété a les promesses, non seulement des biens du Paradis, mais aussi de ceux de ce monde, celle d'Ernest fût récompensée dès cette vie, par quantité de biens territoriaux, qui augmentèrent considérablement ses États & ses revenus.

Une succession ne lui étoit pas plutôt échue, qu'il lui en venoit une autre. Dans ses premières

res années ses Principautés n'étoient pas considérables, ne possédant que Gotha, & quelques Baillages; mais par la bénédiction du Ciel, il hérita de plusieurs autres Etats. Car après le décès d'ALBERT son frère, qui arriva en 1644. il succéda à la moitié du Duché d'Eisenach. En 1672. le Prince FRÉDÉRIC GUILLAUME étant mort, & la Maison d'Altenbourg étant éteinte, il entra en possession de toutes les terres des Princes de ce nom, & de celles des Ducs de Coburg, excepté quelques Baillages, qu'il céda aux Ducs de Weimar pour conserver leur amirié. Surquoi Gaspard *Sagittarius* a fait en Allemand un beau poëme, dont le titre est: *La piété récompensée.*

On a vû jusqu'ici dans toute la conduite d'Ernest des marques convainquantes de la solide piété qui lui a mérité le surnom de *Pieux*. Cette divine vertu paroîtra plus clairement, si nous considérons le Testament que ce Prince fit en 1654.

Il y exhorte ses fils à craindre Dieu, à lui rendre le culte qui lui est dû, à professer constamment la véritable Religion & à la défendre; à faire tous leurs efforts pour l'introduire dans les pays où elle n'est pas reçue, à protéger les Eglises & les Ecoles de ses Etats.

Il leur recommande la crainte & l'amour de Dieu; l'assiduité & l'ardeur dans la prière. Il les exhorte d'agir toujours avec prudence & avec conseil; de rendre à tous une exacte justice; de préférer le soin de leurs Etats & les fonctions de la Régence à toute sorte de plaisirs & de divertissemens; de gouverner leurs peuples avec sagesse & avec douceur; de les maintenir dans leurs droits, & dans leurs privilèges, de ne leur

imposer aucune nouvelle charge; de faire exactement observer les Loix établies.

Il leur ordonne de rendre à l'Empereur le respect qui lui est dû; d'aimer & de procurer la paix; de conserver une sincère amitié entr'eux, & entre les Princes de leur maison; d'avoir plus d'égard au bien-public, qu'à leur propre utilité; de ne se fier qu'à leurs véritables Amis; de ne s'allier jamais avec les ennemis de l'Empire; de ne s'agrandir que par des voies légitimes; de ne s'engager pour les autres qu'après avoir pris des précautions sûres; de soulager autant qu'ils pourroient la misère des pauvres, sur tout des Vieillards; de supporter avec fermeté les afflictions, & la prospérité avec modération.

Il les avertit de ne se servir que de Conseillers pieux, qui se fussent rendu habiles par le maniment de plusieurs affaires, & qui eussent passé par les épreuves de l'adversité; de ne pas prêter l'oreille aux fausses accusations qu'on porteroit contre eux; de n'en congédier aucun sans lui avoir accordé les récompenses qu'il méritoit; de payer exactement leurs pensions, & de maintenir leur autorité.

Il veut que lors qu'il faudra établir des Professeurs dans l'Académie de *Jene*, ils n'aient point d'égard aux recommandations des autres Princes, mais qu'ils donnent ces charges aux plus pieux, & aux plus doctes de ceux qui y prétendront. Qu'ils y rétablissent la discipline; qu'ils fassent payer les stipendes ou les pensions destinées aux Ecoliers; que dans les Tables franches on n'admette que de jeunes-gens sages & vertueux.

Ernest

Ernest ordonne aussi à ses Fils de prendre soin que la monnoie soit d'une juste valeur; d'empêcher que la trop grande quantité des bêtes de chasse ne cause du dommage à leurs sujets. Il leur donne aussi plusieurs ordres, qui tendent à l'avancement de la gloire de Dieu, & du salut de leurs peuples, & qu'on trouve rarement dans les Testamens des autres Princes.

Il vouloit que ses Fils conservassent, comme un trésor, les Archives de *Wittenberg*, d'*Henneberg*, de *Weimar*, d'*Altenbourg*, & de ses autres Principautés, & qu'ils s'instruisissent des choses qui y étoient contenues.

Il leur conseilloit ensuite de posséder, & de gouverner en commun leurs Etats; en sorte pourtant que le plus âgé en eût l'administration, & que ses frères le soulageassent d'une partie de ses soins, & apprissent à fuir l'oïveté.

Il les exhortoit aussi de ne pas se marier avec des Princessees étrangères, & d'épouser des Allemandes qui fissent profession de la Religion Evangelique, s'ils avoient à cœur la gloire de Dieu, & leur propre salut.

Enfin il leur recommandoit de régler si bien leur dépense, qu'elle n'excédât pas leurs revenus; de ne pas entrettenir un trop grand nombre de domestiques, de chiens, & de chevaux &c. de fuir le luxe des habits; de s'abstenir entièrement du jeu, ou s'ils se délassoient quelquefois dans cette sorte de divertissement, d'en user avec modération; & de ne pas jouer pour gagner de l'argent, mais pour passer agréablement quelques heures de leur loisir.

Il vouloit qu'ils ne s'adonnassent à aucun Art défendu, sur-tout de ceux qui enseignent à prédire l'avenir, & de tout ce qui regarde la Magie. Qu'ils évitassent toutes les débauches, & principalement l'yvrognerie, s'ils ne vouloient attirer sur eux l'indignation de Dieu, & se mettre en danger de perdre sa grace.

Il nomma pour Tuteurs à ses fils, ELISABETH SOPHIE, son Epouse, JEAN Prince d'Anhalt, ou FREDERIC, Duc de *Wirtemberg-Stoudgard*. Il assigna à cette Princesse, à cause de la Tutèle, deux mille florins de pension, & augmenta celle de ses Conseillers, en leur accordant le double de ce qu'ils avoient.

Il ordonna qu'on payât à ses filles, lors qu'elles auroient l'âge de seize ans, deux cens cinquante florins tous les ans outre leurs alimens, & cinq cens, lors qu'elles seroient entrées dans leur dixhuitième année.

Comme après qu'il eut fait ce Testament, il succéda au Duché d'*Altenbourg*, en 1672. il fit une autre disposition, par laquelle il régloit la manière dont on devoit gouverner ses Etats après son décès, & fit quelque changement à celle qui étoit contenue dans son Testament. En 1675. ses fils déclarèrent, par un acte signé de leur main, qu'ils approuvoient cette disposition, dans laquelle, entr'autres choses, il exhortoit ces Princes, sur-tout l'aîné, qu'il avoit nommé Régent de ses Etats, de s'acquitter en véritables Chrétiens des fonctions de la Souveraineté, à laquelle Dieu les avoit élevés, se souvenant, qu'ils devoient lui en rendre compte; & qu'ils fissent connoître par leur conduite qu'ils n'avoient pas seulement le  
nom

nom de Princes, mais qu'ils en possédoient toutes les qualités.

Il ajoutoit, qu'ils eussent à gouverner leur peuple avec prudence, & qu'ils prissent soin que toutes les affaires fussent expédiées suivant les règles de la justice & de l'équité; qu'ils administrassent sagement leurs revenus, & qu'ils eussent toujours en vue le bien de l'Eglise & de l'Etat.

Il les exhortoit aussi de vivre dans une sainte concorde, considérant que Jésus-Christ a dit qu'un Royaume où la division règne ne peut pas subsister, & qu'il promet sa grâce & ses bénédictions à ceux qui aiment la paix. Il leur ordonne de n'envier pas les uns aux autres les dons excellens que Dieu leur a départis, & de supporter réciproquement leurs défauts avec une indulgence chrétienne.

Il veut que chacun d'eux procure le bien de ses frères avec autant d'ardeur que le sien propre; bannissant tous les soupçons injustes, tous les reproches aigres, & toutes sortes d'emportemens, dans le commerce qu'ils auront ensemble, & qu'ils ne prêtent pas l'oreille aux flatteurs & aux délateurs.

Que si par les ruses de l'ennemi du genre-humain il naissoit quelque différent entr'eux, il les conjure d'implorer le secours du S. Esprit, qui est un Esprit de paix & de charité, afin que cette division cesse, avant qu'elle puisse engendrer dans leur cœur de l'animosité & de la haine contre quelqu'un de leurs frères. Que pour sortir d'affaire ils se soumettent à la décision & à l'arbitrage de leurs amis communs, qui ne leur feront

seront pas suspects, & qu'ils acquiescent à leur jugement.

Il leur défend absolument de plaider les uns contre les autres & de poursuivre leur droit par les armes; les menaçant du jugement de Dieu, s'ils venoient à violer cet ordre.

Il défend aussi à chacun d'eux de choisir des Conseillers en leur particulier, parce qu'il en pourroit arriver de grands maux. Il veut que ses fils, à l'âge de seize ans, reçoivent chaque année deux mille écus; après leur dix-septième année, deux mille cinq cens; après la dix-huitième, trois mille; après la dix-neuvième trois mille cinq cens; après la vingtième, quatre mille; que lors qu'ils auront atteint la vingt-unième, ils en aient six mille; qu'étant entrés dans la vingt-cinquième ils en aient huit mille, & que l'on puisse augmenter ces sommes si le temps le permet. Que lors qu'ils iront aux Académies on ajoute à leur pension deux mille écus, & qu'on l'augmente d'une semblable somme lors qu'ils se marieront.

Il les exhorte à l'épargne, afin qu'ils aient toujours de l'argent & du blé en abondance, aussi bien que de toutes les provisions nécessaires pour rendre leurs sujets heureux, & leur donner moyen de les défendre, & soutenir la dignité de la maison de Saxe.

Il assigna à la Princesse sa fille, outre les alimens qu'on devoit lui fournir du trésor commun, jusqu'à ce qu'elle fût mariée, trois mille écus de pension. Il lui fit un legs de trois autres mille écus, & lui donna vingt mille florins pour sa dot, & six mille pour ses habits & pour ses joyaux.

Il ajouta en 1672. à cette disposition un écrit, par lequel il exhortoit ses enfans d'observer exactement les avis qu'il leur avoit donnés; de persévérer dans le vrai culte divin; de donner à Dieu tout leur amour; d'aimer tous les hommes; de s'attacher avec assiduité & avec application à la lecture de la Bible; de maintenir les loix de l'Etat & de l'Eglise.

On a pû voir par le récit que je viens de faire quel étoit le caractère d'Ernest, & de quelles vertus il étoit orné. Il faut maintenant passer au dernier acte de sa vie, & décrire la maladie qui la termina, & les sentimens pieux qu'il fit paroître en quittant ce monde.

A l'âge de soixante-huit ans son corps commença à s'affoiblir; & lors qu'il eut atteint sa soixante-treizième année, dans les mois de Février & de Mars, il sentit diverses douleurs qui sembloient annoncer la fin de sa vie. Il fut attaqué d'une paralysie au côté droit, d'une perpétuelle défaillance de cœur, & de vomissemens fréquens.

Mais au milieu de ces maux, dès qu'il avoit un peu repris les forces, il se faisoit porter au Temple & au Conseil, afin de remplir les fonctions d'un véritable Chrétien & d'un bon Prince, aussi long-temps que son ame animeroit son faible corps.

Le 8. Février il assista à l'assemblée des fidèles, dans l'Eglise de S. Augustin; & le jour de sa naissance, par lequel il entroit dans sa 74. année, il en remercia Dieu dans le Temple du château; mais depuis ce temps-là il ne pût plus lui rendre en public le culte qui lui est dû.

Le

Le 22. & le 23. du même mois il sentit les avant-coureurs de la mort, à laquelle il s'étoit préparé durant tout le cours de sa vie, & qu'il avoit toujours regardée comme une messagère de bonnes nouvelles. Pendant toute sa maladie il fit connoître que son cœur étoit pénétré d'une joie extrême dans la méditation de la vie éternelle, & de la gloire du Paradis, dont il espéroit de jouir dans peu de jours.

Il parloit souvent de cette vie bien-heureuse, qui étoit l'unique objet de ses desirs, & il demandoit souvent à ceux qui étoient autour de son lit, si la pensée de cette souveraine félicité ne caufoit pas dans leur ame un plaisir bien doux.

Peu de momens avant son décès il prononça ces paroles: *Ah! si nous aimions parfaitement Jésus-Christ, combien grande seroit la joie dont notre cœur seroit rempli?* Et sur ce qu'on lui répondit: *Que notre Seigneur se contentoit que nous lui donnassions notre amour dans la mesure qu'il nous l'accordoit lui-même,* Ernest répliqua en versant des larmes: *Je vous aime de toute mon ame, mon Dieu, je vous prie de ne pas me priver de votre grâce; & de ne pas vous éloigner de moi. Faites que je mette en vous toute ma confiance, lors que vous m'ôterez la parole, & que vos plaies, vos douleurs, votre sang & votre mort, soient ma consolation jusqu'au dernier moment de ma vie.*

Quoiqu'il fût dans une très-grande foiblesse il voulut néanmoins participer à la S. Cène dans l'assemblée des Chrétiens, & il communia avec tant de ferveur & de dévotion, que tous ceux qui le voyoient étoient excités à imiter son exemple.

En

En confessant ses péchés, il témoigna une très-vive douleur, d'avoir offensé Dieu, en tant de manières, & il détesta la corruption de sa nature, frappant sa poitrine avec des soupirs, qui marquoient la sincérité de sa repentance, & disant: *C'est là que réside ce vieil Adam, qui cause toutes mes inquiétudes. Misérable, que je suis, qui me délivrera de ce corps mortel?*

Il se plaignoit souvent de l'infirmité de sa foi, & il étoit affligé de ce qu'il ne sentoit pas toujours la joie que le S. Esprit produit dans une ame régénérée: mais ensuite il se relevoit par les promesses qui sont contenues dans la parole de Dieu; & il se consolait par ce beau passage de la S. Ecriture: *Dieu a tant aimé le monde &c. Je ne donnerois pas, disoit-il, ces paroles pour mille mondes; parce qu'elles sont le fondement de ma foi, qui ne sauroit être renversé par le Démon.*

Lors qu'il pensoit à ces mots: *Le sang de Jésus-Christ nous nettoie de tous nos péchés*, il versoit des larmes, qui marquoient sa foi, & l'amour qu'il avoit pour son Sauveur. Quelquefois il étoit tellement ému de ce passage de S. Jean: *Voici l'Agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde*, que se levant du lit, il alloit trouver sa chère Epouse, & l'assûroit que par ces paroles, il étoit comme engendré de nouveau, parce qu'il étoit persuadé que Jésus-Christ l'avoit délivré de tous ses péchés.

Depuis le premier jour de sa maladie jusqu'au dernier, il voulut que pendant son diner & son souper on lui chantât des Cantiques funèbres afin d'avoir toujours la mort dans son souvenir, & son esprit étoit toujours occupé des biens célestes, qu'il désiroit de tout son cœur.

Ayant

Ayant entièrement perdu ses forces, après avoir communiqué & reçu l'absolution de ses péchés, quoiqu'il fût dans une très-grande foiblesse, il fit un effort pour se lever, & ayant fléchi les genoux il adora Dieu, & le remercia de toutes les graces qu'il lui avoit faites.

Après qu'il eut perdu la parole, il remua toujours ses lèvres, jusqu'à son dernier soupir, & il confirma par le mot, *Amen*, qu'il prononça d'une voix haute, les prières ardentes que l'on faisoit pendant son agonie.

Il décéda le 26. Mars 1675. à deux heures après midi, dans le temps qu'on récitoit ces dernières paroles de la prière du Seigneur : *Car à toi est le règne, la puissance, & la gloire aux siècles des siècles, Amen.*

Il rendit l'esprit en présence de son Epouse, de ses Enfans, de plusieurs de ses Conseillers & de ses Pasteurs, étant âgé de 73 ans trois mois, & un jour; & le 4 Juin de la même année il fut enseveli avec une pompe solennelle dans le Temple de Gotha, apellé Sainte Marie. Son Symbole étoit : *In Domino confido. it. In silentio & spe.*

Je mettrai fin à ce récit par l'Eloge qu'a donné à Ernest le pieux Mr. *Spener*, ce docté & fameux Théologien. „ Dans tout l'Empire d'Allemagne, „ dit-il, & dans toutes les Eglises évangéliques, „ personne n'ignore qu'Ernest n'ait fait tous ses „ efforts pour accomplir la Loi de Dieu avec une „ parfaite obéissance, & qu'il ne lui ait rendu, en „ public & en particulier, avec un zèle ardent & „ une profonde vénération, le culte qui lui est dû. „ On fait aussi qu'il avoit réduit ses Courtisans à „ une manière de vivre si régulière, qu'on eût eu „ peine à croire, qu'un Prince pût jamais l'introduire à sa Cour.

„ Il gouvernoit ses Etats avec une justice ex-  
 „ acte; & dans toutes ses entreprises il avoit tou-  
 „ jours en vue le bonheur & la prospérité de ses  
 „ sujets. Ainsi par une sage conduite il les rendit  
 „ les plus heureux peuples du monde. Il avoit  
 „ tellement à cœur leur salut éternel, qu'il ne  
 „ croyoit pas, comme font plusieurs Grands,  
 „ qu'il fût au dessous de sa Dignité d'avoir soin  
 „ de la jeunesse & des Ecoles, qui sont le sémi-  
 „ naire de l'Eglise, & il ne renvoyoit pas à ses  
 „ Ministres les affaires ecclésiastiques. Il s'en char-  
 „ geoit lui-même avec plaisir, comme il paroît  
 „ par les Ordonnances qu'il a publiées sur ce  
 „ sujet; & il avoit mis les choses sur ce pié, qu'il  
 „ n'y avoit aucun de ses sujets, qui ne sût du  
 „ moins lire; & écrire. Pendant toute sa vie il  
 „ s'employa, suivant les lumières dont Dieu avoit  
 „ orné son excellent esprit, & suivant le conseil  
 „ de ses Ministres, à corriger & réformer les  
 „ mœurs de ses sujets, ne négligeant rien pour  
 „ faire observer ses Ordonnances; en quoi il  
 „ réussit si bien, qu'il y a peu d'assemblées Chré-  
 „ tiennes, où l'on remarque autant de vertu &  
 „ de piété, que dans celles de ses Etats. Et il  
 „ ne faut pas douter que ce ne soit un effet de la  
 „ grace de Dieu, qui a béni les saints efforts de  
 „ ce Prince. Il pourvoyoit libéralement à l'entre-  
 „ tien des Pasteurs & des Maîtres-d'Ecole, & il  
 „ procuroit l'avantage, non-seulement des Egli-  
 „ ses de ses Principautés, mais aussi de toutes celles  
 „ des Etats évangeliques. Il tâchoit de terminer  
 „ les controverses de leurs Docteurs, & de conser-  
 „ ver les vérités célestes qu'on enseigne parmi  
 „ les Protestans. „



## TABLE



## TABLE ABRÉGÉE

des matières contenues en ce livre.

<i>Vue de l'Auteur</i>	page 9
<i>Naissance d'Ernest</i>	ib.
<i>Son Education</i>	11
<i>Ses Exploits militaires</i>	15
<i>Son amour pour la Patrie</i>	17
<i>Son Mariage</i>	18
<i>Le soin qu'il avoit de ses enfans, &amp; leur Education</i>	19
<i>Sa manière de régner. &amp; son zèle pour la Religion</i>	21
<i>Ses Ordonnances touchant la discipline ecclésiastique</i>	25
<i>Du Collège d'Hunnius, ce que c'est</i>	50
<i>Sa conduite dans les affaires civiles</i>	54
<i>- - - dans l'administration de la justice</i>	60
<i>Il avoit moins égard à la condition qu'au mérite</i>	66
<i>Le soin paternel qu'il avoit de ses sujets</i>	69
<i>Sa libéralité</i>	75. 77
<i>Projet d'Ernest pour l'entretien des Ecclesiastiques</i>	77
<i>Il savoit soutenir sa Dignité</i>	ib.
<i>Il fait fraper plusieurs belles médailles</i>	81
<i>Ses Vertus chrétiennes</i>	84
<i>Sa Piété recompensée</i>	ib.
<i>Son Testament</i>	85
<i>Sa Maladie</i>	91
<i>Sa Mort</i>	94
<i>Eloge d'ERNEST, par Spener.</i>	ib.



Wd  
8030

Wd

**ULB Halle**

3

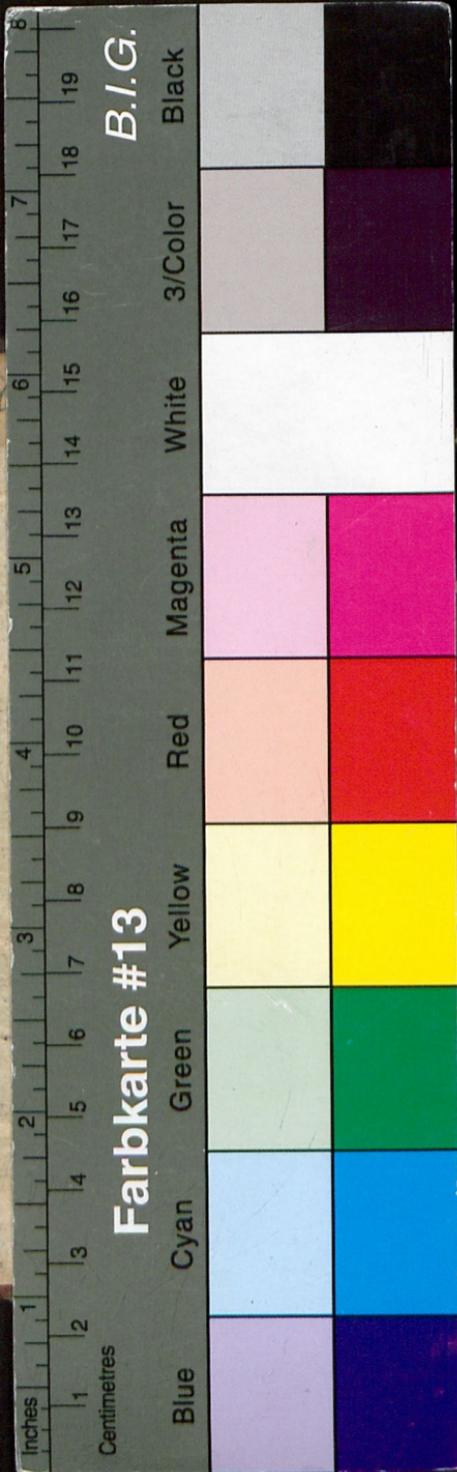
001 542 869



Wd







LA VIE  
D'ERNEST  
LE PIEUX  
DUC DE SAXE.

PAR  
ANTOINE TEISSIER  
Conseiller des Ambassades, & Historiographe  
de Sa Majesté le Roi de Prusse.

NOUVELLE EDITION  
Revue, corrigée & augmentée.



à HALLE,  
à LA MAISON DES ORPHELINS,  
MDCCLXXIX.